



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

28^e séance plénière

Lundi 16 novembre 2020, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

*En l'absence du Président, M. Elsonni (Libye),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 127 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) :
Je me joins aux autres orateurs pour remercier les Coprésidentes des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité tenues à la soixante-quatorzième session, l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadrice Joanna Wronecka, de la Pologne, pour leurs efforts visant à faire progresser lesdites négociations dans les conditions extrêmement difficiles causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je tiens aussi à féliciter l'Ambassadrice Alya Al-Thani, du Qatar, de sa nomination, et l'Ambassadrice Wronecka de la reconduction de son mandat, en tant que Coprésidentes du processus de négociations intergouvernementales à la soixante-quinzième session.

La séance de l'Assemblée générale de ce jour, organisée pour débattre de la réforme du Conseil de sécurité et de l'avancement du processus de négociations intergouvernementales, marque la première fois que nous examinons la question depuis début mars. La pandémie de COVID-19 a malheureusement retardé

les négociations. En cette année où l'ONU célèbre son soixante-quinzième anniversaire, il est décevant que le processus n'ait pas pu produire le moindre résultat. Cela a été une année perdue et une nouvelle occasion manquée, de telle sorte qu'il y aura beaucoup à rattraper quand débuttera le prochain cycle de réunions.

Du point de vue de Singapour, une réforme du Conseil de sécurité s'impose afin de rendre l'Organisation plus efficace et agile. La communauté internationale a besoin d'un Conseil qui soit apte à agir rapidement et de manière énergique face à des crises mondiales. Le débat sur la réforme du Conseil ici à l'Assemblée générale et dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales est par conséquent un élément important du renforcement du système multilatéral fondé sur des règles.

Les négociations doivent reprendre dès que possible. En outre, nous estimons qu'il faut se préparer à ce qu'elles aient lieu de manière virtuelle, au besoin, dans le cas où les réunions en présentiel deviendraient impossibles du fait d'une détérioration de la situation concernant la COVID-19. Nous jugeons important de poursuivre les discussions informelles, même sous forme virtuelle, en vue d'améliorer la confiance entre les délégations. Nous sommes préoccupés à l'idée que, si ces discussions venaient à s'arrêter, la confiance dans le processus pourrait s'en trouver compromise. Il ne faut pas que cela se produise.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

20-31612(F)



Document adapté

Merci de recycler



À cet égard, nous sommes également d'avis que ce n'est pas le nombre de réunions qui importe, mais la qualité des échanges. Ma délégation sera ouverte à davantage de réunions si elles sont de nature à faire progresser les négociations. Nous serons guidés par les deux cofacilitatrices en ce sens. Toutefois, ma délégation ne serait pas en faveur de réunions supplémentaires s'il s'agissait seulement pour nous tous de répéter des positions bien connues qui ont déjà entendues par tous.

Singapour réaffirme sa position sur la réforme du Conseil de sécurité chaque année à l'occasion du débat annuel sur ce point de l'ordre du jour à l'Assemblée générale. Nous considérons que cette réforme est nécessaire pour que le Conseil reste crédible, qu'il soit responsable et que ses décisions aient de la légitimité. La composition du Conseil de sécurité doit donc refléter les réalités actuelles et la diversité des Membres de l'ONU. Il faut une représentation géographique et une inclusivité accrues au Conseil, s'agissant en particulier des régions sous-représentées comme l'Afrique.

Singapour continue de soutenir un élargissement des catégories de membres tant permanents que non permanents. Néanmoins, le processus de négociations intergouvernementales ne doit pas devenir un exercice servant uniquement les intérêts des grands pays et des pays de taille intermédiaire. La réforme ne devrait pas désavantager ou marginaliser plus avant les petits États. Sur ce point, nous estimons qu'il importe de renforcer la possibilité pour les petits États, en particulier les petits États insulaires en développement, d'être représentés au Conseil.

Il convient de noter que l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU qui n'ont pas encore siégé au Conseil de sécurité sont de petits États. Ce mois-ci, le Conseil est présidé par une des plus petites nations du monde – Saint-Vincent-et-les Grenadines. Cependant, il s'agit d'un cas très rare, et nous devons trouver des moyens de faire en sorte que d'autres petits États aient la possibilité de siéger au Conseil de sécurité à l'avenir.

L'an prochain marquera le treizième anniversaire des débats concernant la réforme du Conseil de sécurité sous la forme de négociations intergouvernementales. On ne saurait trop insister sur le besoin urgent de voir ces négociations produire des résultats concrets. Si nous ne parvenons pas à enregistrer des progrès tangibles, il nous faudra nous poser des questions difficiles : les négociations intergouvernementales sont-elles à même de faciliter la réforme du Conseil de sécurité ? Ou bien sont-elles devenues un mécanisme obsolète qui ne

favorise que le maintien du statu quo ? La réponse à ces questions dépendra beaucoup de ce que nous serons capables d'accomplir dans le cadre du processus cette année et l'année prochaine.

Le point essentiel à considérer réside dans le fait que nous ne devrions pas entamer la crédibilité ni la légitimité du processus de négociations intergouvernementales. Selon nous, celui-ci a ses mérites, notamment son caractère informel et intergouvernemental. Il n'est pas dit que le passage à un processus plus formel serait une garantie de succès ; toutefois, pour être jugé crédible et efficace, le processus doit donner des signes de progrès et aller de l'avant. À cet égard, il importe aussi d'avoir un projet de document récapitulatif unique sur lequel focaliser notre attention pour faciliter les négociations basées sur un texte. Honnêtement, il sera difficile de prendre le processus de négociations intergouvernementales au sérieux si, année après année, il n'est pas en mesure de montrer des signes de progrès.

Il y a trois choses que ma délégation aimerait voir cette année avec la reprise du processus de négociations intergouvernementales.

Premièrement, il est crucial que les États Membres tiennent compte des travaux et progrès des années précédentes et qu'ils s'efforcent de les prolonger. Nous devons élargir les domaines de convergence pour trouver des compromis sur les aspects pour lesquels des divergences subsistent. Singapour considère toujours le document-cadre de 2015 comme le document de référence le plus important, qui rend compte des vues des États Membres sur la réforme du Conseil de sécurité. Le document-cadre devrait continuer d'éclairer nos travaux, alors même que nous progressons dans les discussions sur la base des éléments communs révisés et des questions à examiner plus avant. En même temps, il nous faut persister à écouter les avis de tous les États Membres et veiller à ce que toutes les options restent sur la table.

Deuxièmement, nous devons renforcer la confiance, y compris dans la manière dont les délégations échangent les unes avec les autres par l'intermédiaire du processus de négociations intergouvernementales, de discussions informelles et, si nécessaire, de discussions informelles en groupe restreint. La pandémie a interrompu ces échanges, elle les a même mis au point mort, et il importe donc que toutes les parties reprennent leurs conversations. La réforme du Conseil de sécurité ne peut réussir que si elle repose sur un socle solide,

fait de confiance, de compréhension et de convergence entre les États Membres, afin de consolider le système multilatéral.

À ce propos, nous jugeons particulièrement important que les membres permanents du Conseil de sécurité réfléchissent à leur rôle et à leur responsabilité concernant la réforme du Conseil. En vertu de leur position privilégiée, ils ont une responsabilité particulière et plus grande et doivent jouer un rôle directeur dans le processus de réforme. En fin de compte, toute réforme du Conseil de sécurité qui en améliorera la légitimité aura le même effet sur le statut de ses membres permanents.

Troisièmement, des mesures importantes ont été prises afin d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité, notamment sa transparence, son efficacité et ses interactions avec les non-membres. Nous saluons l'action menée par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure ces dernières années, sous la direction du Japon, du Koweït et, à présent, de Saint-Vincent-et-les Grenadines. En effet, nous avons vu depuis quelques années des progrès encourageants en ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil.

Nous nous félicitons que, durant la pandémie de COVID-19, le Conseil de sécurité ait été le premier organe de l'ONU à adapter ses pratiques de façon à garantir la continuité de ses activités sans que ce soit aux dépens de la transparence et de la responsabilité. Nous nous félicitons également de la présentation précoce du rapport de cette année du Conseil à l'Assemblée générale (A/74/2), et nous encourageons le Conseil à respecter le nouveau calendrier énoncé dans la note présidentielle S/2019/997 pour la soumission des futurs rapports annuels, de telle sorte que l'Assemblée générale puisse tenir des discussions solides sur les travaux du Conseil de sécurité. En même temps, nous espérons que le Groupe de travail informel poursuivra ses efforts visant à appliquer la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507 en vue d'améliorer les méthodes de travail du Conseil à plus long terme.

Singapour attend avec intérêt la reprise rapide des négociations intergouvernementales, et de travailler de manière constructive avec toutes les délégations pour progresser sur cette question importante.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter S. E. M^{me} Joanna Wronecka, Représentante permanente de la République de Pologne, de la reconduction de son

mandat, et S. E. M^{me} Alya Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, pour sa nomination comme coprésidente de l'actuelle session des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation se félicite de ces nominations à un stade précoce car elles donnent aux États Membres une occasion de se pencher sur le sujet de façon plus productive et plus opportune. Nous remercions également les précédentes Coprésidentes pour leur travail durant la session passée.

Ma délégation n'a de cesse de répéter que, pour rendre le Conseil de sécurité plus légitime, plus représentatif, plus démocratique, plus responsable et plus transparent, sa réforme devrait être globale et porter à la fois sur ses méthodes de travail et sur l'élargissement de sa composition. Nous estimons qu'un Conseil comptant davantage de membres et présentant une juste représentation régionale refléterait l'actuelle composition de l'ONU et ferait qu'il serait plus apte à représenter les intérêts de tous les États Membres.

Cela étant dit, nous sommes conscients des complexités et difficultés associées au processus de réforme. À cet égard, nous invitons instamment les États Membres à faire preuve d'ouverture, de souplesse et de volonté politique pour œuvrer à une issue mutuellement acceptable. Nous demandons aussi aux États Membres de travailler collectivement à l'étude d'approches pragmatiques qui soient de nature à faire avancer le processus de réforme, en particulier dans les domaines où d'importantes divergences subsistent.

Nous n'avons vu aucun progrès notable concernant la réforme pendant les 15 années écoulées depuis le Sommet mondial de 2005. Nous devons faire de notre mieux pour éviter des discussions répétitives et faire preuve de la plus grande souplesse tout au long des négociations. Dans ce contexte, la Malaisie continue d'appeler à des négociations fondées sur un texte, car nous considérons que cela constitue la meilleure voie à suivre pour le processus.

La Malaisie persiste à demander l'abolition du veto, étant donné que l'actuel mécanisme n'est pas démocratique. Depuis 1946, le veto a été opposé plus de 200 fois. Il se prête aux abus, que ce soit de façon moralisatrice ou hypocrite, ou pour défendre des méfaits. Le 26 septembre, dans le cadre du débat général, le Premier Ministre de mon pays a également réaffirmé notre solide position concernant l'utilisation du veto (voir A/75/PV.12). Tout en continuant de plaider pour l'abolition du système du veto, ma délégation estime que

le veto sous sa forme actuelle devrait uniquement être employé pour les crimes internationaux les plus graves, tels que les cas de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Plus récemment, nous avons pu constater de quelle manière la menace du recours au veto a contribué à la paralysie initiale du Conseil de sécurité lorsqu'il s'est agi d'adopter une résolution sur l'appel à un cessez-le-feu mondial durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La résolution 2532 (2020) a finalement été adoptée le 1^{er} juillet après une forte mobilisation de la grande majorité des Membres de l'ONU, y compris par la publication, une semaine plus tôt, d'une déclaration conjointe approuvant le cessez-le-feu mondial, signée par 170 États Membres, un État non membre observateur et un observateur.

Le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, cette année, est l'occasion pour nous de porter cette question importante à un degré supérieur, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité et de la prospérité internationales. Je terminerai en assurant les membres de la détermination de la Malaisie à faire avancer ce processus.

M. Vorshilov (Mongolie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à réaffirmer la volonté de la Mongolie de travailler avec tous les États Membres pour parvenir au plus tôt à une réforme globale du Conseil de sécurité.

J'adresse nos remerciements à l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, et à l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, pour leur rôle moteur en tant que coprésidentes des négociations intergouvernementales à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

Le monde a radicalement changé au cours des 75 années écoulées depuis 1945, année historique durant laquelle l'ONU a été créée. Le Conseil de sécurité doit devenir plus ouvert et transparent afin de mieux refléter les réalités contemporaines et géopolitiques et d'être en mesure d'incarner les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Par conséquent, faire avancer la réforme du Conseil doit rester une grande priorité de la présente soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, qui se tient dans des circonstances inédites alors que le monde entier est aux prises avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La Mongolie se rallie à la déclaration faite par Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom du Groupe L.69 (voir A/75/PV.27).

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la position de principe de longue date de la Mongolie sur les cinq grandes questions relatives à la réforme.

La composition du Conseil devrait être élargie dans les catégories tant permanente que non permanente afin de tenir compte de l'évolution effective de la composition de l'ONU.

Nous estimons que le droit de veto devrait être aboli ; toutefois, nous soutenons son utilisation restreinte au Conseil de sécurité, en particulier pour ce qui concerne les décisions relatives au Chapitre VII de la Charte. Tant que le veto existera, il devrait être étendu à tous les nouveaux membres de la catégorie permanente du Conseil de sécurité. Tous les nouveaux membres permanents doivent jouir de l'ensemble des prérogatives et privilèges de la catégorie des membres permanents, y compris le droit de veto.

La représentation adéquate de toutes les régions, notamment celles qui ne sont pas représentées ou qui sont sous-représentées, devrait être envisagée pour les deux catégories de membres du Conseil de sécurité. Il faudrait qu'une représentation géographique équitable soit assurée en mettant l'accent sur les régions en question, en particulier l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes.

Les rapports analytiques et spéciaux, de même que des consultations suffisantes avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, joueront un rôle crucial dans la consolidation de la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

S'agissant de la catégorie non permanente, le renforcement d'un système de rotation juste et équitable revêt la plus haute importance pour mon pays. À ce sujet, ma délégation est pour que des sièges supplémentaires soient alloués aux groupes régionaux actuels et pour qu'il y ait une représentation des petits États insulaires en développement.

Pour terminer, je voudrais faire part de l'engagement continu et du plein appui de ma délégation pour ce qui est de faire avancer la question cruciale de la réforme du Conseil de sécurité.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica se félicite de la tenue de la séance plénière annuelle d'aujourd'hui sur le point 127 de l'ordre du jour.

Nous tenons à féliciter la Représentante permanente de la Pologne et la Représentante permanente du Qatar pour leur nomination en tant que Cofacilitatrices des négociations intergouvernementales. Nous remercions l'Ambassadrice des Émirats arabes unis pour son dévouement, sa direction et son excellent travail à la tête du processus.

Le Costa Rica partage les préoccupations exprimées et les suggestions faites par la représentante de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/75/PV.27). En sa qualité nationale, le Costa Rica voudrait formuler les observations suivantes.

Premièrement, les négociations intergouvernementales devraient avoir un seul objectif : viser une réforme profonde, globale, juste, équitable, efficace, représentative, réaliste et démocratique du Conseil de sécurité. La réforme devrait améliorer la capacité du Conseil de prévenir les conflits et de répondre plus efficacement aux menaces contre la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, la réforme ne peut pas et ne devrait pas servir à octroyer des privilèges à certains États aux dépens d'autres qui sont tout aussi souverains. Tous les États Membres, en particulier les petits États, les États de taille intermédiaire et les États en développement, méritent de pouvoir contribuer davantage aux travaux du Conseil. Cet objectif ne peut être atteint que par une hausse du nombre de membres non permanents à long terme, avec la possibilité d'une réélection immédiate, et une hausse du nombre de sièges non permanents concédés pour une durée de deux ans.

Les sièges à long terme répondront à l'aspiration légitime de certains États Membres qui souhaitent contribuer aux travaux du Conseil, tout en encourageant un système de rotation plus juste. Cette rotation, combinée à la représentation géographique, permettrait également un meilleur équilibre dans la composition du Conseil de sécurité. De cette manière, les voix et postures novatrices de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes seront entendues au sein d'un Conseil de sécurité réformé. De même, une plus grande diversité dans la représentation accroîtrait sensiblement la possibilité d'être élu

au Conseil, ce qui serait en particulier profitable aux petits pays, qui constituent la majorité des Membres de l'Organisation.

Troisièmement, la réforme doit améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. L'amélioration de ses méthodes de travail n'aura pas pour seul effet de faciliter les travaux du Conseil ; elle renforcera aussi la relation entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Une plus grande transparence, en plus d'être une exigence, augmentera la représentativité perçue du Conseil, renforcera sa légitimité et lui permettra de puiser dans des contributions plus pertinentes de tous les Membres de l'Organisation. Les débats doivent avoir lieu dans le cadre d'un Conseil plus vaste, plus clair, plus prévisible, plus systématique et plus transparent.

Quatrièmement, la lettre et l'esprit de la décision 62/557 doivent continuer de guider les négociations intergouvernementales. L'alinéa d) de cette décision dispose clairement que les négociations intergouvernementales seront fondées uniquement sur les propositions faites par les États Membres dans un exercice clair d'appropriation nationale et en assumant la pleine responsabilité des propositions. En outre, l'alinéa e) de la décision précise explicitement la base des négociations intergouvernementales, dont les cinq grandes questions liées entre elles, qui sont exhaustives et inséparables et doivent être convenues ensemble.

Ces dernières années, le travail des membres non permanents du Conseil de sécurité a été notable. Leurs voix se sont révélées novatrices, curieuses, dynamiques et indépendantes. Ils ont aussi démontré que le statut de membre non permanent n'empêchait pas d'avoir une véritable incidence sur les travaux de cet organe face aux diverses menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Le caractère non permanent de leur mandat n'est jamais une entrave mais plutôt l'occasion pour ces pays de promouvoir des propositions et des résolutions importantes. Pour toutes ces raisons, adhérons au contenu de la décision 62/557. Négocions une réforme globale du Conseil de sécurité, qui tienne compte des cinq grandes questions, sur la base des propositions de chaque État Membre, de bonne foi et de manière ouverte, souple et transparente, mais sans dates artificielles ou textes imposés, afin de recueillir l'adhésion politique la plus large possible.

La réforme du Conseil de sécurité doit donner la possibilité de rendre l'ONU plus efficace et représentative. Ce doit être une réforme pour tous – et non une

réforme pour quelques-uns. Le Costa Rica réaffirme qu'il est parfaitement disposé à collaborer au processus de manière constructive et dynamique.

M^{me} Tzerova (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier la présidence pour la tenue de la séance plénière de ce jour, consacrée à la question centrale de la réforme du Conseil de sécurité, et à saluer la détermination du Président de l'Assemblée générale à encourager un dialogue accru entre les États Membres afin de progresser dans ce processus important.

Quinze ans après l'adoption du Document final du Sommet mondial (résolution 60/1), la question de la réforme du Conseil de sécurité, élément essentiel de l'effort global qui vise à mieux préparer l'ONU face aux défis contemporains, demeure aussi pertinente qu'elle l'était en 2005. La délégation bulgare espère que, durant cette soixante-quinzième session anniversaire de l'Assemblée générale, nous pourrions, en faisant fond sur les réalisations des années précédentes, obtenir des avancées tangibles. Ma délégation appelle à des négociations intergouvernementales basées sur un texte et orientées vers des résultats concrets.

La Bulgarie reste pleinement attachée à la réforme complète du Conseil de sécurité dans le but d'en faire un organe plus largement représentatif et plus efficace, qui reflète mieux les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Je confirme une fois encore notre opinion selon laquelle on pourrait offrir au Conseil plus de légitimité et de représentativité en élargissant les deux catégories de membres existantes. Les critères de sélection des nouveaux membres permanents devraient reposer sur l'engagement avéré et sur la capacité de contribuer de manière notable au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres objectifs de l'ONU.

Pour l'élargissement de la catégorie non permanente, il conviendrait de prendre en considération la nécessité d'une représentation adéquate et proportionnelle des groupes régionaux actuels. Dans ce contexte, la Bulgarie réaffirme sa position quant au besoin d'allouer, dans le futur Conseil élargi, au moins un siège non permanent supplémentaire au Groupe des États d'Europe orientale, dont le nombre de membres a plus que doublé ces 30 dernières années.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour féliciter l'Ambassadrice Wronecka et l'Ambassadrice Al-Thani de leur nomination comme Coprésidentes des négociations intergouvernementales à la soixante-quinzième session de

l'Assemblée générale, et pour les assurer du plein soutien de la Bulgarie dans les initiatives qu'elles mèneront en vue de faire avancer le processus de réforme.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue du débat important et hautement pertinent de ce jour sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Nous sommes satisfaits que le Président de l'Assemblée ait fait de la réforme du Conseil de sécurité une des grandes priorités de son mandat.

Nous félicitons l'Ambassadrice Joanna Wronecka, de la Pologne, et l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, du Qatar, pour leurs nominations comme coprésidentes du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je les assure de l'appui inébranlable de ma délégation à la réforme du Conseil et je suis convaincu que, sous leur direction, il sera possible de faire progresser le processus vers une réforme tangible de cet organe.

Ma délégation se rallie aux déclarations faites par Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom du Groupe L.69, et par la Sierra Leone, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/75/PV.27). Nous souhaitons toutefois ajouter les observations suivantes.

Cette année marque les 75 ans écoulés depuis la création du Conseil de sécurité en 1945. Elle marque aussi les 55 ans écoulés depuis le seul élargissement de la composition du Conseil de sécurité, qui n'a porté que sur la catégorie des membres non permanents. Dans un peu moins d'un mois, le 11 décembre, nous célébrerons le vingt-huitième anniversaire de l'adoption de la résolution 47/62, qui a porté inscription de la réforme du Conseil de sécurité à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Cette année cela fera aussi 12 ans que le processus de négociations intergouvernementales a été lancé dans l'espoir d'imprimer de l'élan au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, qui l'a proposé, et 15 ans depuis le Sommet mondial de 2005, à l'occasion duquel il a été conclu à l'unanimité qu'il fallait réformer le Conseil de sécurité dans les meilleurs délais.

Il est profondément regrettable que, malgré ces efforts et les dates que nous venons de mentionner, le processus de négociations intergouvernementales pour la réforme du Conseil de sécurité n'ait pas produit le moindre résultat notable. Le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU est un jalon dans l'histoire du monde. Le thème de cette année est la seule option pour donner suite à la détermination collective de l'Organisation à façonner « l'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut ».

Soyons clairs : le Conseil d'aujourd'hui ne reflète pas les réalités actuelles du monde dans lequel nous vivons. En plus d'un demi-siècle, la majorité des Membres en sont arrivés au point d'exiger à juste titre d'être représentés dans tous les organes de l'ONU, de façon pleinement représentative et équitable, ce qui suppose notamment que les pays en développement disposent d'une voix dans les deux catégories de membres du Conseil de sécurité. Étant donné que la plupart des questions de paix et de sécurité qui figurent à l'ordre du jour du Conseil ont trait à notre continent, l'Afrique ne peut pas rester sans représentation dans la catégorie des membres permanents de cet organe de l'Organisation.

S'exprimant de cette tribune même à la soixante-quatorzième session, le 28 septembre 2019, la Ministre des affaires étrangères Naledi Pandor a souligné les priorités de l'Afrique du Sud, en faisant les observations suivantes :

« [n]ous demeurons gravement préoccupés par le fait que 74 ans après la création de l'ONU, les décisions clefs en matière de paix et de sécurité ne sont prises en pratique que par cinq pays. Les 20 années de discussions sur la réforme du Conseil de sécurité n'ont pas permis de le rendre plus représentatif et plus inclusif.

Nous estimons que le moment est venu pour l'ensemble des Membres d'entendre l'appel écrasant pour que l'Afrique obtienne au moins deux sièges permanents au Conseil, avec toutes les prérogatives attachées au statut de membre permanent, ainsi que cinq sièges non permanents, comme le prévoit la Position commune africaine adoptée dans le Consensus d'Ezulwini. À cet égard, nous devons donner un coup de fouet aux négociations sur la réforme dans le cadre des négociations intergouvernementales, notamment en faisant en sorte que les discussions s'appuient sur un texte » (*A/74/PV.11, p.50*).

C'est avec cela à l'esprit que l'Afrique du Sud invite instamment tous les États Membres, sous la direction des Coprésidentes, à tirer pleinement avantage du processus de négociations intergouvernementales, à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, pour faire le maximum afin de réformer le Conseil de sécurité. Nous nous associons aux autres États Membres qui ont appelé à ce que nous envisagions des options pour faire avancer le processus, notamment le lancement de négociations basées sur un texte et l'élaboration d'une feuille de route assortie d'un calendrier clair pour la normalisation immédiate du processus de négociations intergouvernementales.

L'Afrique du Sud estime que le moment est venu pour le processus de négociations intergouvernementales d'adopter le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, ce qui lui permettrait de se normaliser et de se mettre en conformité avec tous les autres processus de négociations menés par cet organe très important à un moment ou à un autre dans la salle de l'Assemblée, de telle sorte qu'en fin de compte les États Membres – et non les cofacilitatrices – s'approprient le document final et les conclusions. C'est normal.

Nous continuons de penser que nous n'avons pas besoin de réinventer la roue, comme on dit, dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales. L'actuel document révisé, produit à la soixante et onzième session de l'Assemblée, est une bonne avancée sur laquelle nous pourrions capitaliser. Selon nous, le document révisé est loin d'être parfait mais il va dans le sens de la prochaine étape logique qui consiste dans des négociations fondées sur des concessions mutuelles. Nous estimons que nous ne serons acquittés de notre mandat tendant à réformer le Conseil de sécurité que quand nous serons en mesure de négocier de manière ouverte et transparente, sur la base d'un texte opérationnel complet.

L'Afrique du Sud se féliciterait également que le Consensus d'Ezulwini soit mieux pris en compte dans le document révisé et que le soutien écrasant reçu par la Position commune africaine y soit correctement exposé. Dans une lettre au Président de l'Assemblée générale, les cofacilitatrices ont déclaré que

« une adhésion croissante à la nécessité de réparer l'injustice historique subie par l'Afrique et de garantir une meilleure représentation africaine dans le Conseil réformé, conformément à la Position commune africaine, s'est manifestée ».

Et j'ajouterai : conformément aussi au Consensus d'Ezulwini.

Nous continuerons par ailleurs de plaider pour l'élargissement des catégories permanente et non permanente afin de veiller à ce que les cinq sous-régions de l'Afrique soient représentées au Conseil. Le Conseil réformé devrait compter au moins 26 sièges.

En outre, ma délégation accueille avec reconnaissance l'appui inébranlable au Consensus d'Ezulwini exprimé par plus de 120 chefs d'État du Mouvement des pays non alignés au dix-huitième sommet du Mouvement, tenu à Bakou l'an dernier, comme il ressort du document final de Bakou. Le Mouvement, qui comprend près des deux tiers des États Membres de l'ONU et donc des membres de l'Assemblée générale, mérite d'être salué pour s'être associé au soutien écrasant témoigné à la Position commune africaine, qui appelle notamment à l'élargissement de la catégorie permanente.

Nous invitons le Président à proroger le processus de négociations intergouvernementales jusqu'en août 2021, afin de compenser le temps perdu à la session précédente, quand le processus a été brusquement interrompu du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En n'utilisant pas efficacement notre temps, nous privons le processus d'une bonne occasion de tenir des discussions exhaustives qui pourraient nous aider à obtenir l'ONU qu'il nous faut. Le fait que le processus intergouvernemental se termine quatre mois avant la fin de la session donne l'impression que ce processus très important et de longue date n'a aucun caractère d'urgence. Il est donc impératif que nous investissions du temps dans l'avenir que nous voulons et l'ONU qu'il nous faut.

Le processus de négociations intergouvernementales devrait s'achever sur un résultat concret sous la forme d'une résolution formelle de l'Assemblée générale, au lieu de continuellement souscrire à une décision orale de prorogation qui ne fait que perpétuer l'état d'inaction où se trouvent les négociations.

Tout cela étant dit, ma délégation tient à souligner et réaffirmer qu'il est urgent de réformer rapidement le Conseil de sécurité. Le monde et les travaux du Conseil ont évolué et sont devenus plus complexes, de même que les questions examinées se sont faites plus pressantes, au cours des 75 ans écoulés.

La structure non réformée du Conseil de sécurité fait courir le risque d'une perte de légitimité si l'Assemblée ne procède pas d'urgence à la réforme nécessaire. L'impasse actuelle au Conseil et l'échec cuisant de celui-ci à s'acquitter de son mandat historique consistant à

maintenir la paix et la sécurité sont largement imputables à sa configuration actuelle, qui est surannée. Pour le dire simplement, elle ne reflète plus l'ONU qu'il nous faut. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud demande que des mesures concrètes soient prises d'urgence à la treizième session du processus de négociations intergouvernementales.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'attachement de ma délégation à la réforme globale du Conseil de sécurité. À cet égard, nous restons déterminés à travailler avec le Président et les autres États Membres pour faire en sorte que la présente session de négociations intergouvernementales soit effectivement un succès. Nous appelons de nouveau au rétablissement de la crédibilité et de la légitimité du Conseil, qui est l'un des organes cruciaux de l'ONU. Nous avons l'obligation de nous acquitter du mandat qui nous a été confié par les chefs d'État en 2005 au sujet de la réforme du Conseil de sécurité. Il ne saurait y avoir plus grande réalisation pour le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation que des négociations basées sur un texte.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein remercie les Coprésidentes des négociations intergouvernementales, la Représentante permanente de la Pologne et la Représentante permanente du Qatar, d'avoir accepté la tâche exigeante de présider le processus. Le Liechtenstein sera une voix constructive dans ces négociations et appuiera du mieux qu'il pourra les initiatives des Coprésidentes.

Le Liechtenstein contribue de manière constante et active aux négociations intergouvernementales, d'abord et avant tout parce que nous estimons que le mandat du processus, qui consiste à réformer et élargir le Conseil de sécurité, n'a rien perdu de son urgence, même si l'impasse prolongée où se trouve notre discussion pourrait parfois donner à penser le contraire. Le Liechtenstein reste optimiste sur le fait que l'on puisse enregistrer des progrès à la présente session, pour peu que les délégations soient prêtes à dépasser les positions qu'elles tiennent depuis longtemps, pour envisager des possibilités de compromis.

Les circonstances difficiles où nous sommes à cause de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) devrait nous encourager encore davantage à déployer nos meilleurs efforts collectifs en vue de parvenir à une ONU qui soit efficace et véritablement représentative, y compris son organe le plus puissant en vertu de la Charte.

Comme on le sait, le Liechtenstein a suggéré, pour la discussion sur l'élargissement, un modèle intermédiaire avec des sièges à long terme renouvelables, sans droits de veto supplémentaires. Le modèle intermédiaire est potentiellement de nature à mieux représenter les réalités géopolitiques d'aujourd'hui ainsi que l'actuelle composition de l'ONU. Il est inacceptable que, certaines régions, en particulier l'Afrique, soient gravement sous-représentées au Conseil de sécurité, tandis que notre propre partie du monde demeure surreprésentée.

Cependant, l'élargissement n'équivaut pas à une réforme ou à une amélioration de la performance. Le Liechtenstein est fermement convaincu qu'un Conseil de sécurité élargi a également besoin d'améliorer ses méthodes de travail. La question de savoir qui siège au Conseil est clairement essentielle pour la perception que l'on a de lui et pour sa crédibilité. La manière dont le Conseil gère ses affaires quotidiennes – comment il s'acquitte de ses fonctions – n'est pas moins importante. Si la taille actuelle du Conseil de sécurité et la représentation géographique de ses membres appellent une réforme d'urgence – notre plus petit dénominateur commun dans la salle de l'Assemblée –, il est également nécessaire, voire encore plus urgent, que le Conseil travaille et fonctionne mieux en l'état.

Après 75 ans d'existence, à un moment où l'ordre international fondé sur des règles subit des pressions croissantes, l'ONU a besoin d'un Conseil de sécurité capable de s'occuper de problèmes mondiaux complexes d'une façon qui reflète mieux les vues des Membres de l'Organisation. La pandémie de COVID-19 cause certes au monde des difficultés sans précédent, mais elle a également instillé un sentiment d'insécurité profond et généralisé dans nos sociétés et accentué la nécessité d'une approche plus globale des problèmes de l'heure sur le plan de la sécurité.

Le Conseil de sécurité s'est lancé dans une série bienvenue de discussions sur les implications plus larges de la pandémie en matière de sécurité, ainsi que sur les changements climatiques et d'autres défis mondiaux. Il devrait incorporer systématiquement dans ses travaux cet angle d'approche large de la sécurité, ce qui améliorerait l'incidence de ses délibérations et décisions et contribuerait à la concrétisation des objectifs plus généraux de l'Organisation, comme les objectifs de développement durable.

Pourtant, nous voyons se creuser l'écart entre le mandat et les réalisations du Conseil. Le recours au veto pour bloquer les décisions de l'organe contre une

majorité quantitative de neuf votes joue un rôle important à cet égard. Les effets de l'utilisation accrue du veto sont préjudiciables à l'ONU dans son ensemble, et l'Assemblée générale a légitimement intérêt à débattre des situations sur lesquelles le veto empêche le Conseil de sécurité d'agir.

Enfin, le Liechtenstein est déterminé à participer aux négociations intergouvernementales aussi fréquemment que les Coprésidentes convoqueront les États, car nous continuons de croire en l'importance de cet exercice. Le rôle et l'autorité du processus de négociations intergouvernementales dépendent des efforts déployés de bonne foi par tous les États, en particulier ceux qui défendent des positions radicalement opposées, pour faire montre de la plus grande souplesse possible, ainsi que de la disposition de tous à s'engager dans de vraies négociations pour trouver une manière de faire progresser un débat dont on ne saurait trop insister sur l'importance pour l'ONU.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je souscris à la déclaration faite par S. E. M. Alie Kabba, Représentant permanent de la Sierra Leone, en sa qualité de coordonnateur du Comité des Dix de l'Union africaine (voir A/75/PV.27).

Je commencerai ma déclaration en réitérant les félicitations de la République de Guinée équatoriale au Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session pour son élection et en le remerciant sincèrement d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur le point 127 de l'ordre du jour – la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et d'autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité.

Je tiens aussi à féliciter sincèrement S. E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et S. E. M^{me} Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, de leurs nomination et reconduction de mandat, respectivement, en tant que Coprésidentes des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Je les assure du plein soutien de la République de Guinée équatoriale dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous remercions et félicitons S. E. M^{me} Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, de son travail et de sa direction efficace

des négociations intergouvernementales aux soixante-douzième, soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions de l'Assemblée générale.

L'ONU a fêté ses 75 ans d'existence en 2020. C'est dire que l'Organisation est dans son grand âge. Une personne de 75 ans aura connu d'importants changements physiologiques et physiologiques avec le temps. Pourtant, jusqu'à présent, l'ONU en général et le Conseil de sécurité en particulier n'ont pas connu de changement notable. Bien que le nombre d'États Membres de l'Organisation ait quadruplé depuis sa création en 1945 et que son volume de travail augmente tous les jours, il n'y a pas eu de modification sensible de son principal organe de décision, le Conseil de sécurité. Le seul changement enregistré a eu lieu en 1965, quand quatre membres non permanents ont été ajoutés.

Depuis près de deux décennies, l'Union africaine dénonce l'injustice historique qui fait de l'Afrique l'unique région à ne pas être représentée par un siège permanent au Conseil de sécurité, alors qu'elle compte pour 54 membres, soit un tiers, des États Membres de l'ONU. Les questions africaines constituent 75 % des questions à l'ordre du jour du Conseil, et l'Union africaine reste ferme dans son appui à la décision 62/557, concernant une réforme globale du Conseil de sécurité sous tous ses aspects compte tenu de leur relation d'interdépendance.

L'Afrique demande deux sièges permanents au Conseil de sécurité, avec toutes les prérogatives dont jouissent les autres États de la même catégorie, et deux autres sièges non permanents, comme indiqué clairement dans la Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Soixante-quinze années ne suffisent-elles pas pour que les revendications et aspirations d'un continent entier composé de 54 pays soient prises en compte ?

Nous avons connu un certain nombre d'épisodes regrettables où le Conseil de sécurité a pris telle ou telle décision en dépit du fait que les 54 pays africains y étaient opposés. Par conséquent, l'Afrique a fait l'expérience directe, plus que tout autre groupe, des effets néfastes de l'actuelle configuration du Conseil.

Au débat général virtuel de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, en septembre, S. E. le Président de la République de Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a déclaré :

« l'organe qui dépeint le mieux l'immobilité actuelle de l'ONU, c'est le Conseil de sécurité, qui ne reflète manifestement plus la réalité du monde

d'aujourd'hui. Par conséquent, la Guinée équatoriale reste fermement alignée sur les exigences contenues dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, qui stipulent, en bref, que l'Afrique ne doit être ni sous-estimée ni désavantagée d'aucune manière. Il faut réparer les injustices historiques commises contre le continent africain. Il est paradoxal de constater que, alors que les questions africaines représentent 75 % de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, la voix de l'Afrique est étouffée et défavorisée au sein de cet organe lorsqu'il s'agit d'aborder des questions d'importance vitale pour le continent » (voir A/75/PV.9, annexe III).

Il est temps que les principes de bonne gouvernance, de démocratie, de transparence et de justice défendus par l'ONU soient reflétés dans la réforme de ses organes, en particulier le Conseil de sécurité. Il est temps que des négociations authentiques sur la réforme du Conseil de sécurité aient lieu dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales, et non simplement sous la forme d'un dialogue, comme tel est actuellement le cas.

Les exigences africaines sont de plus en plus appuyées par la majorité des États Membres de l'ONU. Travaillons donc avec détermination pour corriger les injustices historiques subies par le continent africain en reconnaissant la légitimité de ses demandes et aspirations et en y accédant. Dans cette nouvelle phase, malgré la situation critique où se trouve actuellement le monde à cause de la pandémie de COVID-19, obtenons des résultats tangibles et concrets pour la réforme du Conseil de sécurité.

M. Zuhuree (Maldives) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de présider le présent débat sur la question importante de la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens aussi à remercier les coprésidentes des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, la Représentante permanente des Émirats arabes unis et la Représentante permanente de la Pologne, de nous guider dans ce processus nécessaire.

Pris dans une pandémie mondiale sans précédent, nous voyons plus clairement que jamais que les plus graves menaces à la sécurité de nos peuples ne peuvent être contrées que par la coopération mondiale et l'action multilatérale. Or, au lieu d'adopter une telle approche, le Conseil de sécurité laisse depuis trop longtemps les discussions relatives aux questions de sécurité les plus

pressantes à un petit groupe d'États Membres non représentatif et confie un pouvoir de décision absolu à encore moins d'États.

Cela se traduit par un Conseil dont la composition et les processus ne sont pas conformes aux dispositions énoncées dans la Charte des Nations Unies. Les États plus petits ont des points de vue et des expériences qui leur sont propres à mettre au service du travail indispensable du Conseil de sécurité, tandis que les États plus grands ont le devoir, en vertu de la Charte, de veiller à ce qu'ils soient en mesure de le faire.

Les Maldives estiment que, pour assurer une répartition géographique équitable au Conseil de sécurité, comme prévu par l'Article 23 de la Charte, le nombre de membres permanents et non permanents du Conseil doit être accru. Afin de refléter pleinement la diversité des États Membres de l'ONU, une telle répartition équitable doit également inclure les petits États et les États en développement, qui font face à des problèmes de sécurité particuliers et tout aussi pressants.

Pour que la composition du Conseil de sécurité englobe assez les petits États et les États en développement, une augmentation du nombre de ses membres ne suffira pas. La façon dont les membres sont élus doit également changer. Il est devenu courant pour les États Membres de dépenser beaucoup dans des campagnes électorales, ce qui désavantage les États dont les ressources financières et humaines sont limitées. Cette disparité de ressources est une des raisons mêmes pour lesquelles les États en développement doivent être mieux représentés au Conseil, et elle ne devrait pas constituer un obstacle financier à l'accession au statut de membre. Pour remédier à cette inégalité, il faudrait que les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité portent également sur la transparence des campagnes et un plafonnement des dépenses.

Une réforme s'impose pour que le Conseil de sécurité soit capable de s'attaquer aux menaces de sécurité naissantes et non traditionnelles et aux multiplicateurs de menaces, notamment les changements climatiques, la hausse du niveau des mers et les pandémies. Les Maldives saluent les efforts des membres du Conseil de sécurité pour inscrire des questions en relation avec le climat à l'ordre du jour du Conseil ; toutefois, pour que le Conseil comprenne bien et traite comme il convient le lien entre climat et sécurité, la voix des petits États insulaires en développement doit être davantage audible au sein même du Conseil.

Les Maldives ont également proposé d'intensifier le dialogue de routine entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes compétents de l'ONU afin que le Conseil puisse s'occuper aussi efficacement que possible de ces problèmes de sécurité naissants et d'autres problèmes de ce genre.

En tant qu'organe le plus puissant de l'ONU, il est impératif que le Conseil de sécurité demeure représentatif de la composition générale de l'Organisation, à l'écoute des préoccupations de sécurité des États Membres et légitime aux yeux de ces États Membres et de leurs citoyens. Il est clair que le Conseil de sécurité tel qu'il a été conçu en 1945 n'est plus adapté à ces fins. Pour protéger les peuples du monde des menaces de sécurité d'aujourd'hui, il doit être réformé sans délai de façon à refléter les réalités politiques contemporaines.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens à remercier l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadrice Joanna Wronecka, de la Pologne, pour leur rôle de cheffes de file à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale en tant que coprésidentes des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Nous déplorons que les complexités du processus aient été aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ce qui aura indéniablement un impact sur les discussions de cette année. Je tiens aussi à féliciter l'Ambassadrice Wronecka et l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, de leurs nominations en tant que coprésidentes du processus, qui doit maintenant s'accélérer.

L'Équateur continuera de plaider en faveur de la réforme urgente du Conseil de sécurité. Nous avons besoin d'un Conseil plus démocratique, plus représentatif, plus transparent et plus efficace, qui reflète la réalité du monde d'aujourd'hui et la composition de l'Organisation. Nous devons arriver à un Conseil plus large et où les États Membres peuvent davantage participer. Or nous notons avec préoccupation que, du fait de la pandémie de COVID-19, le Conseil de sécurité est devenu encore moins participatif.

Par exemple, nous regrettons que, depuis avril, les pays qui n'ont pas de siège au Conseil ne soient pas autorisés à contribuer aux débats publics sauf par écrit, alors qu'il existe des moyens technologiques de surmonter le problème. Cela montre que le règlement intérieur

provisoire ne suffit pas à rendre le Conseil plus inclusif. Il nous faut élargir nos discussions pour avancer vers une réforme intelligente.

Nous devons mettre fin à la sous-représentation des pays en développement de certaines régions, telles que l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes. Il est essentiel que nous assurions une représentation juste des divers groupes transrégionaux de pays en développement, comme les petits États insulaires. La réforme doit inclure des mécanismes fiables de coordination, de retour d'expérience et d'information à l'usage des États Membres de l'ONU. Afin que le Conseil devienne plus transparent, il nous faut accorder une attention particulière à la promotion d'une modernisation véritable des méthodes de travail. Nous devons donner la priorité aux séances publiques.

Il suffit de comparer la déclaration conjointe signée par 172 pays à l'appui de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez le feu mondial et les près de quatre mois qu'il a fallu au Conseil de sécurité avant d'adopter la résolution 2532 (2020), sur la COVID-19, pour voir clairement que quelque chose de fondamental ne fonctionne pas au Conseil. La réforme que nous cherchons à opérer doit en finir avec la hiérarchie entre ses membres, où le droit de veto joue un rôle négatif. Les privilèges du Conseil de sécurité ont procédé de scénarios géopolitiques qui n'existent plus et correspondent seulement aux réalités du siècle passé.

Cela m'amène à mon point suivant. La réforme doit intervenir d'urgence, mais pas n'importe comment. La réforme vers laquelle nous tendons ne devrait pas accroître les inégalités entre les États mais au contraire les réduire et idéalement les éliminer. Cette réforme ne devrait pas non plus se faire aux dépens de la sécurité et de la stabilité obtenues jusqu'à présent au niveau mondial. Ce serait une erreur d'envisager les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité comme une compétition à somme nulle entre un modèle participatif et un pacte pour la paix et la sécurité.

Y a-t-il meilleure manière de commémorer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies que de rendre ses organes plus robustes et efficaces ? Pour qu'une telle réforme soit véritable et durable, elle doit être à la fois globale et le produit de contributions larges et opérantes de la part des Membres. Quel que soit son résultat, elle aura une incidence sur le système des Nations Unies et, partant, sur le multilatéralisme lui-même.

À cette fin, il nous appartient de mener le processus avec souplesse et dans un esprit de respect mutuel afin d'obtenir le plus grand soutien possible. Parvenir à des résultats requiert de la souplesse de la part de toutes les délégations, et pas seulement de certains groupes de pays déterminés. En conséquence, l'Équateur considère qu'il convient de donner assez de temps au processus de négociations intergouvernementales, lequel devrait débuter dès que possible à la présente session, et de ne pas y mettre fin à une date fixée artificiellement, avant que les débats aient épuisé toutes les questions de fond en 2021.

M^{me} Bavdaž Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, d'avoir organisé ce débat annuel important. Comme les années précédentes, nous avons l'espoir que le processus de réforme du Conseil de sécurité se verra imprimer assez d'élan pour enregistrer des progrès sensibles.

Tout d'abord, je remercie les Coprésidentes du processus précédent, ma chère amie, l'Ambassadrice des Émirats arabes unis, Lana Nusseibeh, et l'Ambassadrice Joanna Wronecka, de la Pologne. Je tiens à féliciter la Représentante permanente de la Pologne, Joanna Wronecka, une fois encore, et la Représentante permanente du Qatar, Alya Ahmed Saif Al-Thani, de leurs nominations comme coprésidentes des négociations intergouvernementales à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Une tâche difficile les attend, mais elles ont notre appui et nous avons confiance dans leur aptitude à nous guider dans la bonne direction.

J'axerai mes observations sur six points essentiels pour la Slovénie.

Premièrement, s'agissant de la réforme : il est grand temps de s'occuper de la réforme du Conseil de sécurité afin qu'il soit plus représentatif, qu'il reflète mieux les réalités de la communauté internationale et qu'il devienne plus responsable, efficace et transparent.

Deuxièmement, pour ce qui se rapporte au processus, nous voudrions que les négociations intergouvernementales prennent la forme d'un processus plus efficace. Cela suppose qu'il soit axé sur les résultats. Une manière d'y parvenir consiste à entamer un processus de négociations véritables sur la base d'un texte de négociation concret, en vue de rapprocher les points de vue et de faciliter le consensus. Les négociations intergouvernementales devraient également être

un processus plus transparent et ouvert, ce que l'on pourrait obtenir en appliquant le Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

À la session précédente, le processus de négociations intergouvernementales a été interrompu par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Toutefois, deux réunions ont eu lieu, et nous devrions éviter de perdre du temps en les répétant. Dans un souci d'efficacité, les négociations intergouvernementales à la présente session devraient s'inscrire dans le prolongement des précédentes.

Troisièmement, en ce qui concerne les méthodes de travail et la relation avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et l'Assemblée devraient fonctionner de manière à ce que leurs travaux se renforcent mutuellement et soient complémentaires. Le document sur les éléments révisés établi à la soixante-treizième session fournit un large éventail d'idées et de pratiques d'excellence. Nous accordons aussi de la valeur à ce que le Conseil de sécurité présente des rapports annuels plus analytiques à l'Assemblée générale. Comme d'autres, nous appelons à un rapport annuel qui soit plus opportun, plus axé sur le fond et plus analytique.

Quatrièmement, sur la question de la représentation, nous adhérons aux appels lancés en faveur d'une représentation plus équitable au Conseil. Nous estimons que l'Afrique en particulier a des arguments solides à faire valoir pour exiger plus de sièges dans un Conseil réformé. Il faudrait également donner une voix plus forte aux petits États en développement, tout en veillant à ce que le processus d'élection offre à tous les pays une chance égale d'être élus. Nous trouvons que certains groupes sont sous-représentés au Conseil, et nous demandons un siège non permanent pour le Groupe des États d'Europe orientale. C'est un fait que le nombre de membres du Groupe a triplé au cours des 30 dernières années.

Cinquièmement, pour ce qui a trait au veto, ce droit ne devrait jamais être utilisé abusivement ou d'une manière tendant à bloquer l'action lorsqu'il est éminemment nécessaire d'agir. En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, la Slovénie soutient le code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, auquel plus de 120 pays ont souscrit.

Sixièmement, à propos des catégories de membres, la Charte des Nations Unies en prévoit deux – permanente et non permanente. Pour tout changement dans l'une ou l'autre de ces catégories, nous pensons que la Charte devrait être modifiée en conséquence. Néanmoins, nous sommes en faveur de l'élargissement des deux catégories, et sommes prêts à discuter d'autres solutions possibles.

Ce processus a débuté il y a des décennies, alors qu'il était urgent de réformer le Conseil de sécurité. Cela n'a pas changé. La réforme s'impose avec plus d'urgence que jamais. Nous sommes face à un nombre toujours croissant de problèmes mondiaux. En même temps, nous nous trouvons aux prises avec une pandémie mondiale. Cette année, nous marquons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Faisons en sorte que cela compte, en progressant concrètement dans nos discussions.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La communauté internationale continue d'appeler à une réforme du Conseil de sécurité, du fait que celui-ci ne tient pas le rythme des changements profonds de notre époque. Son action n'est pas toujours conforme à la Charte des Nations Unies, et il n'est pas vraiment représentatif, transparent, responsable et fondé sur des règles. De même, bien souvent, le Conseil de sécurité est inactif et inefficace. Dans certains cas, son action est *ultra vires*, et il est aussi gravement exploité par certains membres permanents.

La crise de légitimité et de crédibilité du Conseil, tout comme son grave déficit de confiance, découle directement de cette situation. À un moment où la promotion du multilatéralisme est une grande priorité pour la vaste majorité des États Membres, la réforme du Conseil est à la fois cruciale et urgente dans la mesure où un Conseil véritablement réformé pourrait grandement contribuer au multilatéralisme.

Néanmoins, dans l'accomplissement de cette tâche extrêmement délicate, les cinq questions de fond doivent être examinées en détail et ensemble, aucune d'entre elles ne devant être jugée moins importante que les autres. Il faut le faire avec beaucoup de prudence, et en tenant compte des enseignements du passé et des réalités de notre temps. Par exemple, si nous ne pouvons pas garantir que les membres d'un Conseil réformé puissent être tenus responsables de leur action ou de leur inaction, nous nous heurterons certainement aux mêmes problèmes que ceux auxquels nous voulons remédier maintenant.

Bien qu'il faille que les pays en développement soient plus justement représentés au Conseil, la réforme ne doit pas se limiter ou être réduite à son seul élargissement, étant donné que l'augmentation de la taille du Conseil n'est pas une fin en soi mais le moyen d'une fin. L'élargissement du Conseil de sécurité ne doit être qu'un de nos multiples objectifs. Un Conseil plus vaste ne sera utile que si son élargissement peut le transformer en un organe véritablement démocratique, représentatif, transparent, efficace et, surtout, fondé sur des règles et responsable.

Il convient également que la composition d'un Conseil élargi soit équilibrée, du point de vue tant géopolitique que géographique. Tandis que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États est surreprésenté au Conseil, les autres groupes régionaux le sont faiblement en nombre et jouissent de moins de droits et de privilèges en termes de représentation permanente. Afin d'empêcher la domination du Conseil par tel ou tel groupe régional ou géopolitique, cette disproportionnalité et cette injustice doivent être rectifiées, et il faut garantir à tous les États les mêmes chances de pouvoir en devenir membre.

Nous rejetons avec force l'utilisation du Conseil de sécurité comme moyen de servir des intérêts ou programmes politiques. Par conséquent, les mesures requises doivent être prises afin que les décisions d'un Conseil réformé ne reposent pas sur les intérêts nationaux de ses membres mais sur les intérêts communs de l'ensemble des Membres de l'Organisation. Il est également capital de veiller à ce qu'un Conseil réformé ne puisse pas se saisir de situations ne constituant pas de menace pour la paix et la sécurité internationales, ni de questions relevant des affaires intérieures des États, ce que la Charte proscribit expressément.

Parallèlement, il est indispensable de réformer les méthodes de travail du Conseil pour garantir sa transparence et sa responsabilité, ainsi que son strict respect de la Charte. Cela l'empêcherait de recourir trop fréquemment ou à la hâte aux prérogatives qui sont les siennes en vertu du Chapitre VII. Comme beaucoup d'États Membres l'ont déclaré dans le cadre des négociations intergouvernementales, les dispositions prévues au Chapitre VII, y compris les sanctions, ne doivent servir qu'en dernier recours, au besoin, après que tous les moyens de règlement pacifique des différends énoncés au Chapitre VI de la Charte ont été épuisés et qu'un examen approfondi de leurs effets à court et long terme

a été mené, évitant ainsi des conséquences malheureuses, en particulier pour les civils et la fourniture d'une aide humanitaire.

Les sanctions sont un instrument peu efficace, dont l'emploi soulève des questions éthiques fondamentales quant au fait de savoir si la souffrance infligée à des groupes vulnérables constitue un moyen légitime de faire pression sur le pays visé. En outre, faire du Conseil un organe véritablement fondé sur des règles et responsable doit demeurer une priorité absolue. De même, la question du veto doit demeurer un des principaux éléments des délibérations.

Par ailleurs, les délibérations du processus de négociations intergouvernementales ne devraient pas imposer de retard, de décisions hâtives, ni de calendrier artificiel. En même temps, des négociations basées sur un texte semblent prématurées à ce stade. J'ajoute que toute décision sur le sujet, à quelque étape que ce soit, doit être adoptée uniquement par consensus.

M. Fodda (France) : Nous sommes chaque année nombreux à intervenir lors de ce débat général pour souligner l'importance d'une réforme du Conseil de sécurité. Les cofacilitateurs successifs du processus initié au sein de l'Assemblée ont redoublé d'efforts pour permettre l'adoption de documents utiles. Et pourtant, de réelles négociations n'ont toujours pas été entreprises.

Le processus est long et frustrant à bien des égards ; le cadre utile que fournit le processus des négociations intergouvernementales doit aboutir à des résultats tangibles et substantiels, sous peine de perdre la confiance des États Membres. Si la crise sanitaire a interrompu nos débats au cours de la soixante-quatrième session, il n'est pas trop tard pour impulser une nouvelle dynamique en cette année anniversaire pour l'Organisation.

Pour y parvenir, nous devons nous fixer un cadre. À cet égard, nous nous réjouissons tout d'abord de la désignation précoce des cofacilitatrices, et nous félicitons les Ambassadrices Wronecka et Al-Thani pour leur nomination et soulignons le rôle crucial qui leur est confié.

Nous partageons ensuite le souhait que le processus des négociations intergouvernementales débute dès janvier prochain, en intensifiant le rythme de nos échanges jusqu'à l'été. Nous jugeons également opportun de déterminer dès à présent les aménagements qui

permettraient d'assurer la continuité de nos travaux si le Siège de l'Organisation des Nations Unies était une nouvelle fois fermé en raison de la pandémie.

Enfin, nous appuyons les propositions avancées en faveur d'une plus grande transparence des débats. À ce titre, nous souhaiterions que les positions exprimées par l'ensemble des groupes et des États Membres soient rassemblées et librement accessibles.

La France, comme une large majorité de délégations, estime que le démarrage des négociations doit se faire sur la base d'un projet de texte. Ce processus, familier et utilisé de manière systématique au sein de l'Organisation, nous permettra d'éviter de répéter sans fin des discours convenus. Nous reconnaissons que cette tâche est éminemment difficile mais nous pouvons capitaliser sur le travail accompli lors des dernières sessions. En particulier, la décision 73/554, adoptée lors de la soixante-treizième session, limite à deux le nombre de documents qui doivent servir de base aux discussions. Une telle limitation permet d'éviter un effet de dispersion.

L'objectif est à présent d'arriver à un seul document. Pour cela, nous appelons l'ensemble des délégations à faire preuve d'un esprit constructif afin que nous transformions des éléments de divergence en éléments de convergence lors de cette session. Car c'est bien à l'Assemblée et à chacun des États Membres qu'il revient de prendre ses responsabilités. Nous en sommes convaincus.

S'agissant de la réforme en tant que telle, la position de la France est constante et bien connue. Nous souhaitons que le Conseil tienne compte de l'émergence des nouvelles puissances qui ont la volonté et la capacité d'assumer la responsabilité d'une présence permanente au Conseil de sécurité et qui sont, conformément à la Charte des Nations Unies, en mesure d'apporter une contribution importante à l'action du Conseil.

La France est favorable à un élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres. Nous apportons ainsi notre appui à la candidature de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon comme membres permanents du Conseil de sécurité. Nous souhaitons également une présence renforcée des pays africains, parmi les membres permanents et parmi les membres non permanents. Ainsi, un Conseil élargi pourrait compter jusqu'à 25 membres, incluant de nouveaux membres permanents et non permanents. Un tel élargissement

du Conseil de sécurité le rendrait plus représentatif du monde d'aujourd'hui et renforcerait son autorité, tout en préservant sa nature exécutive et opérationnelle.

En ce qui concerne, en outre, la question du veto, nous savons que ce sujet est éminemment sensible, et il appartient aux États qui demandent l'octroi d'un siège permanent de se déterminer. Dans cette réflexion, l'objectif doit rester double : d'une part, consolider la légitimité du Conseil de sécurité ; d'autre part, renforcer sa capacité à assumer pleinement ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est dans cet esprit que la France a proposé, il y a désormais plusieurs années, que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité suspendent volontairement et collectivement l'usage du veto en cas d'atrocités de masse. Cette démarche volontaire n'exige pas une révision de la Charte mais un engagement politique des membres permanents. Aujourd'hui, cette initiative que nous portons conjointement avec le Mexique est soutenue par 105 pays. Nous appelons tous les États Membres qui ne l'ont pas fait à soutenir cette initiative, en particulier les autres membres permanents du Conseil de sécurité, afin d'atteindre rapidement la barre symbolique des deux tiers de l'Assemblée générale.

M. Hossain (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance au Président pour avoir convoqué la présente séance et pour son attachement à poursuivre le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Je me joins aux autres pour féliciter S. E. M^{me} Joanna Wronecka, Représentante permanente de la République de Pologne, et S. E. M^{me} Alya Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, pour leurs nominations en tant que coprésidentes de l'actuelle session des négociations intergouvernementales. Je salue aussi le travail précieux accompli par la Représentante permanente des Émirats arabes unis, S. E. M^{me} Lana Nusseibeh, les années précédentes.

Alors que nous célébrons son soixante-quinzième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies est à la croisée des chemins. Elle a enregistré de nombreux succès ; toutefois, elle a également été entachée par une litanie de problèmes. Il faut la renforcer plus avant afin qu'elle connaisse davantage de réussites à l'avenir.

La réforme du Conseil de sécurité pour le rendre plus inclusif, plus représentatif, plus transparent et plus efficace et pour améliorer la coopération et la recherche de consensus demeure donc cruciale pour la performance globale de l'Organisation. Malheureusement, nous avons passé beaucoup trop de temps sur la question. Il est plus qu'urgent que nous nous attaquions aux choix difficiles qu'il faut faire. Cela ne cesse de gagner en importance dans le contexte actuel, où l'on s'inquiète de plus en plus à l'échelle mondiale du possible déclin du multilatéralisme.

Nous jugeons encourageants les appels retentissants lancés par les États Membres en faveur de la réforme. Cet unisson devrait nous guider pour progresser sensiblement dans les négociations intergouvernementales. Un nombre notable d'États Membres s'emploient à faire avancer les discussions de manière décisive. Nous avons également noté l'intérêt de certains États Membres pour une approche fondée sur le dialogue et des débats approfondis. Il serait utile à cet égard de faire fond sur le travail important qui a été accompli aux sessions passées.

La nécessaire représentativité du Conseil, compte tenu des réalités de l'heure, est au cœur de sa réforme. Nous sommes d'avis que sa composition devrait être élargie dans les deux catégories, mais pas au point de nuire à son efficacité et à son fonctionnement. Un nombre de membres avoisinant les 25 reflèterait peut-être bien la composition de l'Organisation dans son ensemble.

Toutefois, il ne devrait pas s'agir que du nombre ; la représentation revêt une importance capitale. Dans ce contexte, nous sommes d'accord avec beaucoup d'autres États Membres pour dire que certaines régions sous-représentées, telles que l'Afrique, devraient avoir leur place dans le Conseil élargi. Les pays de l'Asie, du Pacifique et de l'Amérique latine le méritent aussi. La représentation des petits pays et des pays en développement demande également à être examinée. La représentation régionale est censée permettre à tous les États Membres intéressés d'avoir une présence au Conseil, mais cela doit être calibré et optimisé dans le cadre de l'élargissement général de l'organe. Sa représentativité envisagée y gagnera.

Pour ce qui est des méthodes de travail du Conseil de sécurité, nous souhaitons, de manière générale, que celui-ci soit plus accessible, transparent, responsable, démocratique, sérieux et efficace. La pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) lui offre une occasion de s'ajuster à de nouvelles méthodes de

travail et de s'adapter à des mesures transitoires. Nous travaillons depuis plusieurs mois dans cette nouvelle réalité, ce qui démontre que, si les États Membres le veulent et font preuve d'agilité, il est possible d'étudier des moyens de le rendre plus transparent et efficace tout en lui permettant de nouer des liens plus étroits avec les Membres de l'ONU dans leur ensemble.

Sur la question du veto, notre délégation suivra la convergence qui se fait jour entre les États Membres ; cela dit, on ne saurait ignorer l'appel à garantir une utilisation judicieuse du veto, éventuellement en limitant l'exercice de ce droit dans certaines situations.

Nous réaffirmons aussi le rôle central de l'Assemblée générale dans la réforme du Conseil de sécurité. La relation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doit être mutuellement bénéfique. Une forme ou une autre d'institutionnalisation pourrait être utile à cet égard.

Vu l'opinion exprimée par une grande majorité des États Membres, nous jugeons opportun d'axer nos délibérations sur le lancement de négociations basées sur un texte. L'évolution de la convergence sur la question est quelque chose qu'il faudra surveiller.

Nous demeurons attachés à la réforme du Conseil, qui requiert selon nous, d'abord et avant tout, l'engagement et la volonté politique des États Membres. Nous persistons donc à exhorter les États Membre à coopérer davantage. Nous attendons avec intérêt et de grandes attentes le résultat de la session courante des négociations intergouvernementales.

M^{me} Mwangi (Kenya) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Président d'avoir donné la priorité à l'inclusion de ce point de l'ordre du jour sur la réforme du Conseil de sécurité, démontrant ainsi sa détermination à faire avancer la réforme.

Je veux également saluer les nominations de S. E. l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la République de Pologne, et de S. E. l'Ambassadrice Alya Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, pour cofaciliter la présente session des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. C'est certainement un travail difficile qui les attend, mais nous avons toute confiance dans le fait qu'elles seront à la hauteur de la tâche, et je les assure du soutien du Kenya.

Le Kenya s'aligne sur la déclaration très complète qu'a faite ce matin le Représentant permanent de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique sur la Position commune africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et réaffirmée dans la Déclaration de Syrte (voir A/75/PV.27).

La réforme du Conseil de sécurité revêt une importance cruciale, non seulement pour les travaux de l'organe lui-même mais aussi pour le système des Nations Unies dans son ensemble. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en lumière, d'une part, l'importance du multilatéralisme pour traiter les problèmes mondiaux et, d'autre part, la nécessité de réformer.

Dans notre monde, aujourd'hui, nous sommes aux prises avec des problèmes qui, de par leur nature, transcendent les États-nations et rendent caduques les politiques unilatérales pour ce qui est de leur trouver remède. Alors que la situation mondiale continue d'évoluer, nous devons, nous aussi, évoluer de concert. En cette année où nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le moment est on ne peut plus opportun pour la transformer.

Le document-cadre de 2015, tout comme les documents issus des sessions précédentes, énonce clairement les diverses positions des États Membres. Nous devons faire fond sur ce travail en tirant parti de la dynamique en place. Il nous appartient de veiller à ce que la réforme du Conseil de sécurité progresse conformément aux cinq principes énoncés dans la décision 62/557, d'une manière globale, transparente et équilibrée qui tienne compte de toutes les positions et de toutes les régions afin de recueillir l'acceptation politique la plus large possible de nos membres.

Pour terminer, nous prenons note avec satisfaction de la lettre que les Coprésidentes de la session passée ont adressée au précédent Président de l'Assemblée générale, détaillant l'évaluation de la session, en particulier la mention qui s'y trouve du large appui dont bénéficie la Position commune africaine auprès des États Membres, dont nous espérons qu'elle sera prise en considération pour la suite de cette question.

Le Kenya se réjouit à la perspective de travailler activement avec les délégations, dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales, à la réalisation de notre but commun consistant dans un

Conseil de sécurité qui reflète la société mondiale intégrée d'aujourd'hui et représente bien la diversité des États Membres.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, pour commencer, de m'associer aux autres orateurs pour féliciter l'Ambassadrice Joanna Wronecka, de la Pologne, et l'Ambassadrice Alya Al-Thani de leurs récentes nominations comme cofacilitatrices des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous leur sommes reconnaissants d'assumer cette importante responsabilité et attendons avec intérêt de collaborer étroitement avec elles durant la présente session.

Le fort appui du Royaume-Uni à la réforme du Conseil de sécurité remonte à longtemps et notre position est bien connue. Le Royaume-Uni est pour un élargissement raisonnable du Conseil de sécurité dans les catégories permanente et non permanente. Nous sommes favorables à la création de nouveaux sièges permanents pour l'Inde, l'Allemagne, le Japon et le Brésil, ainsi qu'à une représentation africaine permanente au Conseil. Nous sommes également en faveur d'un élargissement raisonnable de la catégorie non permanente, pour porter le nombre total de membres du Conseil de sécurité aux environs de 25.

Ces changements, estimons-nous, permettraient au Conseil de sécurité de mieux refléter le XXI^e siècle et le monde tel qu'il est aujourd'hui, 75 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies. Ils feraient advenir un Conseil de sécurité plus représentatif qui serait mieux à même de s'attaquer aux problèmes de paix et de sécurité internationales en s'appuyant sur les points de vue et les compétences d'un plus large éventail de Membres de l'ONU. Il s'agit également d'un modèle de réforme qui préserverait l'aptitude du Conseil à répondre de manière souple et énergique aux menaces à travers le globe.

Sur la question du veto, le Royaume-Uni maintient depuis longtemps que les désaccords en la matière ne devraient pas entraver les progrès dans d'autres domaines où une réforme est possible. Pour sa part, le Royaume-Uni s'est abstenu de recourir au veto depuis 1989, soit il y a plus de trois décennies. En tant que participants du code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, nous demeurons déterminés à ne jamais opposer notre veto à un projet de résolution crédible qui serait susceptible d'empêcher des atrocités

de masse ou d'y mettre un terme. Nous encourageons tous les États, notamment les autres membres permanents du Conseil de sécurité, à nous imiter à cet égard.

Avant de conclure, je voudrais évoquer brièvement les négociations intergouvernementales à venir durant la présente session. Nous continuons de penser que le processus de négociations intergouvernementales est un mécanisme précieux qui permet aux États Membres de faire avancer la discussion sur la réforme du Conseil de sécurité. Néanmoins, ainsi que nous l'avons indiqué à l'occasion du débat l'an dernier (voir A/74/PV.34), nous comprenons parfaitement les États Membres qui se disent préoccupés et frustrés par l'absence de progrès accomplis jusqu'à maintenant. Nous restons ouverts, comme précédemment, à toutes les idées propres à accélérer le processus, y compris en donnant un caractère officiel aux négociations intergouvernementales et en les enregistrant ou en passant à des négociations basées sur un texte.

Enfin, comme le Président l'a rappelé dans sa lettre datée du 30 octobre, les réunions de la session précédente ont été interrompues de manière inattendue en raison des mesures mises en place pour atténuer la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À la présente session, nous sommes ouverts à toutes les options qui nous permettraient de contourner le problème de la pandémie, notamment en participant à des réunions virtuelles si nécessaire.

Dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), nous nous sommes engagés à donner un nouveau souffle à nos efforts de réforme du Conseil de sécurité. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer cette année à honorer cet engagement.

M. Tozik (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité doit être à même de relever les défis contemporains. L'adaptation du Conseil aux réalités mondiales d'aujourd'hui est un prérequis pour que l'ONU fasse un travail efficace. Nous accueillons avec satisfaction les efforts déployés par les États Membres de l'Organisation pour établir un dialogue large sur l'élaboration de moyens de réformer le Conseil. Nous participons activement aux négociations et sommes en faveur de modèles de réforme concrets, notamment ceux qui proposent la création de sièges supplémentaires, dans un Conseil renoué, pour le groupe régional de l'Europe orientale.

Nous réaffirmons que le mouvement de réforme doit prendre en considération les besoins de chaque État, tout en restant inclusif et fondé sur le dialogue et une compréhension commune de notre objectif partagé. Les principes de transparence et d'ouverture ne doivent pas être négligés.

L'examen de la façon dont le Conseil devrait être réformé est un processus qui appartient entièrement aux États Membres. C'est pourquoi toutes les questions de réforme doivent demeurer l'objet de consultations dans le cadre des négociations intergouvernementales, qui représentent le seul instrument légitime en vertu des décisions de l'Assemblée générale. Toute proposition tendant à introduire des changements ne faisant pas consensus au modèle des négociations intergouvernementales ou à déposséder cette plateforme universellement reconnue du dialogue sur la question aboutirait à une impasse.

Nous devons respecter un calendrier clair pour la tenue des négociations intergouvernementales. Nous estimons que prolonger indéfiniment les réunions des sessions annuelles ou accroître arbitrairement le nombre de cycles ne contribuera pas à un travail productif.

Le fossé entre les différentes approches des États en ce qui concerne les paramètres de la réforme est très large. Aucune des configurations proposées n'a obtenu d'appui significatif jusqu'à présent. Une fois encore, il est impossible de venir à bout de ces contradictions simplement en augmentant le nombre de réunions.

Il est extrêmement important que nous adhérons à une règle élémentaire mais fondamentale : tant que les États continuent à voir des vues diamétralement opposées, nous devons continuer de travailler sur les questions problématiques pas à pas et de manière détaillée en nous appuyant sur un dialogue équilibré et rationnel.

Une fois de plus, nous appelons l'attention sur le fait que, compte tenu des résultats insuffisants du processus de négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, il est prématuré de parler d'entamer des négociations « basées sur un texte ». Il n'y a pas de fondement pour cela sur le plan de la procédure ni quant au fond. On ne peut accepter qu'une formule majoritaire s'applique s'agissant d'élaborer les décisions du processus de négociations, qui doivent reposer uniquement sur le principe du consensus.

La réforme est notre objectif commun et doit être fondée sur l'égalité et le respect mutuel. Elle vise à améliorer l'action de l'Organisation, où tous les États du monde sont représentés sans exception. Ignorer le principe du consensus revient à commettre une erreur irréparable et à mettre en péril le fonctionnement même de l'ONU.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président d'avoir convoqué l'important débat de ce jour.

Nous nous associons aux autres orateurs pour féliciter l'Ambassadrice Al-Thani, du Qatar, et l'Ambassadrice Wronecka, de la Pologne, de leurs nominations pour diriger le nouveau cycle de négociations intergouvernementales. Nous remercions aussi l'Ambassadrice Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et la Coprésidente nommée de nouveau, l'Ambassadrice Wronecka, pour leur travail infatigable et leur dévouement tout au long des sessions précédentes.

Jusqu'à présent, il a été impossible de réaliser de réels progrès en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité. Dans le cadre du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, cette année, nos dirigeants ont adopté par consensus la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), qui est d'une importance capitale. Rappelons qu'ils s'y sont engagés à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité.

Nous estimons qu'il est encourageant de voir que la grande majorité des États Membres de l'ONU sont favorables à la réforme du Conseil. Ces réformes lui permettront de maintenir efficacement la paix et la sécurité internationales, tout en veillant à ce que cet organe essentiel soit démocratique, responsable et représentatif de la pluralité du monde actuel. Dans ce contexte, l'Indonésie rappelle ce qui suit.

Premièrement, il faut renforcer la souplesse pour assurer la continuité des négociations intergouvernementales. Nous avons l'occasion durant le précédent cycle de négociations intergouvernementales de profiter de la dynamique du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation. Toutefois, nos réunions n'ont pas pu se poursuivre en raison des circonstances liées à la pandémie de coronavirus (COVID-19). Nous ne devons pas laisser cela se reproduire deux fois.

L'Indonésie est d'avis que, quelle que soit la combinaison de réunions en présentiel et en ligne qui sera utilisée pendant le prochain cycle, nous devons veiller à ce que le processus de négociations intergouvernementales se poursuive résolument. Les innocents pris au piège des conflits qui sévissent partout dans le monde mais aussi nos propres populations veulent que l'ONU reste crédible et redouble d'efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales grâce au processus de réforme du Conseil.

Deuxièmement, nous devons donner la priorité aux moyens concrets de cueillir les fruits de ce processus qui se trouvent à portée de main. Le monde ne peut pas attendre indéfiniment que le processus de réforme s'achève de lui-même. Si les désaccords entre certains pays et groupes sur certaines des questions clefs de la réforme sont bien connus, ils ne peuvent être le fait accompli qui empêche de progresser.

Sur un certain nombre de questions essentielles, il existe aussi une convergence. Par exemple, un grand nombre de pays, appartenant à différents groupes, sont très favorables à la mise en place d'un mécanisme volontaire contre l'utilisation du veto en cas de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre.

Une approche intermédiaire des catégories de membres, avec un mécanisme d'examen clair, est également un concept qui trouve un écho dans de nombreux pays, dont l'Indonésie.

Il existe en outre une volonté forte parmi la grande majorité d'améliorer les méthodes de travail du Conseil et de le rendre réellement plus accessible aux membres non permanents du Conseil et aux pays qui n'y siègent pas, et plus participatif.

Plusieurs questions semblent susciter moins de désaccords que d'autres au sein du processus de négociations intergouvernementales, ainsi il serait plus probable d'obtenir des résultats concrets et de permettre au Conseil de s'acquitter efficacement de son travail.

Cela m'amène à mon troisième point, concernant l'élargissement des éléments de convergence. Bien que chaque pays et chaque groupe doive rester libre de réaffirmer ses positions, les négociations intergouvernementales bénéficieront auraient beaucoup à gagner de la tenue de discussions approfondies visant à accroître la convergence de vues.

Nous nous félicitons que les Coprésidentes aient été nommées sans tarder par le Président de l'Assemblée générale et nous prenons note de la suggestion de commencer rapidement le processus de négociations intergouvernementales en 2021. Certaines réunions importantes de la session précédente de l'Assemblée ont été reportées à la session en cours, c'est une raison de plus pour commencer tôt et avoir une discussion saine et axée sur les résultats concernant la question de la réforme. Le document sur les éléments communs révisés et les questions à examiner plus avant, qui a été préparé par les Coprésidentes précédentes, constitue une base sur laquelle nous pourrions activer nos prochaines discussions.

Pour sa part, l'Indonésie continuera de proposer son approche constructive. Nous contribuerons pleinement aux tentatives visant à aplanir les divergences afin que le processus puisse avancer sans heurt et qu'une réforme convaincante puisse être réalisée.

Comme les membres le savent peut-être, le mois prochain l'Indonésie achèvera son mandat de deux ans en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous avons participé à de nombreuses initiatives en vue de renforcer les méthodes de travail du Conseil dans le cadre des travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, qui s'est réuni cette année sous la présidence de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

En mai, les 10 membres élus du Conseil ont également présenté leur deuxième déclaration commune concernant les méthodes de travail, abordant les questions de transparence, d'efficacité, d'efficience, d'inclusivité et de répartition égale du travail entre tous les membres du Conseil, tout en veillant à la flexibilité du Conseil pendant la période sans précédent de la pandémie de COVID-19. Cela témoigne de notre détermination constante à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que le Conseil soit plus réactif face aux multiples défis qui se présentent à lui.

Pour terminer, qu'il me soit permis de rappeler combien il est impératif que le processus de négociations intergouvernementales reflète pleinement les positions des États Membres. Mais, pour qu'il porte ses fruits, tous les pays – notamment ceux qui bénéficient de privilèges spéciaux au Conseil – doivent travailler et coopérer de manière constructive.

L'Indonésie exposera en détail ses positions sur les cinq grandes questions de la réforme du Conseil à l'occasion des réunions à venir. Nous espérons que tous les États Membres travailleront ensemble avec un sens plus aigu de la responsabilité collective et un degré d'acceptation accru à l'égard des approches concrètes pouvant aboutir à des réformes concrètes bénéficiant de l'accord politique le plus large.

M^{me} Mägi (Estonie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord exprimer notre sincère gratitude à la Représentante permanente des Émirats arabes unis et à la Représentante permanente de la Pologne pour avoir dirigé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la précédente session de l'Assemblée générale. Nous félicitons également la Représentante permanente de la Pologne et la Représentante permanente du Qatar pour leur nomination en tant que coprésidents des prochaines négociations durant la présente session de l'Assemblée générale.

Nous prenons note du fait qu'après deux sessions en février et mars, le processus de négociations intergouvernementales a depuis lors été interrompu en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Alors que nous célébrons une réalisation remarquable du multilatéralisme – la création de l'Organisation des Nations Unies il y a 75 ans –, nous déplorons l'absence de progrès en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Estonie plaide en faveur d'un processus de réforme du Conseil de sécurité réel et axé sur les résultats. Le principal objectif des efforts de réforme doit être de renforcer l'ONU, d'accroître le sentiment d'appropriation des travaux du Conseil de sécurité et de rendre le Conseil responsable devant les Membres de l'Organisation.

Compte tenu de l'augmentation considérable du nombre des Membres de l'ONU depuis le précédent – et jusqu'ici le seul – élargissement de la composition des membres du Conseil de sécurité, en 1963, il est clairement nécessaire d'accroître la composition du Conseil de sécurité sur la base d'une représentation équitable.

Dans nos débats concernant un Conseil élargi, la question du veto doit être examinée minutieusement. L'utilisation du veto ou la menace d'utiliser le veto par certains membres du Conseil de sécurité rend souvent le Conseil incapable de réagir dans les situations où son action est la plus nécessaire.

La position de l'Estonie est claire : les membres permanents du Conseil de sécurité doivent, volontairement et collectivement, s'engager à ne pas recourir au veto pour bloquer l'action du Conseil visant à prévenir des situations impliquant des crimes d'atrocités massives ou à y mettre fin. En outre, en tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, l'Estonie soutient activement le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Ces deux initiatives visent un même objectif et sont complémentaires.

Pour conclure, qu'il me soit permis de répéter l'appel à des mesures concrètes et véritables de la part des Membres de l'ONU pour faire avancer notre objectif commun de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, plus efficace, plus transparent et par conséquent plus légitime.

M. Vongxay (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance et de le féliciter pour son attachement au processus de réforme du Conseil de sécurité.

J'adresse également mes félicitations à la Représentante permanente de la Pologne et à la Représentante permanente de l'État du Qatar pour leur nomination en tant que coprésidentes de cette session des négociations intergouvernementales.

Alors que nous célébrons cette année le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons pu constater qu'en dépit des progrès remarquables accomplis, la situation mondiale devient de plus en plus complexe et imprévisible, ce qui fait peser de graves menaces sur la paix et la sécurité et a des répercussions négatives sur le développement des pays et des régions du monde entier. Par conséquent, nous avons besoin d'une ONU robuste, réactive et efficace pour tous.

Dans ce contexte, l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, doivent être réformés afin de mieux remplir leurs mandats et leurs fonctions et de répondre aux

besoins et aux défis actuels auxquels nous sommes confrontés. Ma délégation réaffirme son appui à la réforme du Conseil de sécurité au moyen du processus de négociations intergouvernementales, qui reste une plateforme indispensable et qui doit être mené de manière globale, transparente, inclusive et équilibrée.

Dans le cadre de ce processus de réforme, la République démocratique populaire lao réaffirme son appui à l'élargissement des catégories de membres tant permanents que non permanents du Conseil de sécurité en tenant compte des intérêts des États Membres de l'ONU, tant en développement que développés, et d'une représentation géographique équitable sur la base des décisions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier la décision 62/557, afin de parvenir à un résultat consensuel acceptable pour tous.

Je voudrais conclure en réaffirmant notre plein appui à ce processus et en exprimant notre espoir que toutes les positions et propositions des États Membres seront examinées avec soin et que de réels progrès pourront être accomplis à cette session dans le cadre de nos efforts collectifs.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de me joindre à mes collègues pour adresser mes félicitations à nos chères collègues et amies l'Ambassadrice Joanna Wronecka, de la Pologne, et l'Ambassadrice Alya Al-Thani, du Qatar, pour leur nomination en tant que Coprésidentes des négociations intergouvernementales, et leur souhaiter plein succès. Je remercie également tout particulièrement ma chère collègue Lana Nusseibeh, Ambassadrice et Représentante permanente des Émirats arabes unis, pour son travail acharné au cours des trois dernières années.

La Géorgie soutient pleinement la proposition du Président de l'Assemblée générale d'entamer les négociations intergouvernementales dès 2021 et d'augmenter le nombre de réunions à cette session, étant donné que la soixante-quatorzième session a été écourtée en raison des mesures d'atténuation visant à contenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19). En outre, nous sommes prêts à reprendre nos discussions et à poursuivre la session précédente exactement au point où nous avons dû nous arrêter l'année dernière. Tout comme d'autres pays et groupes de pays, nous soutenons l'initiative visant à entamer les négociations fondées sur un texte, car c'est la pratique normale du processus de négociation à l'ONU.

Aux sessions précédentes, la Géorgie a présenté et exprimé ses positions sur la réforme du Conseil de sécurité, qui couvrent les cinq aspects de la réforme. Nous sommes pour la réforme du Conseil en ce qui concerne la représentation équitable et l'augmentation du nombre de ses membres. Nous prônons l'élargissement des catégories de membres permanents et non permanents, car cela permettra d'accroître la légitimité, l'autorité et la crédibilité du Conseil. Notre priorité particulière est l'attribution de sièges supplémentaires au Groupe de l'Europe de l'Est, afin que nous ayons une meilleure représentation régionale et une meilleure parité au sein du Conseil. Dans le même temps, nous sommes favorables à l'attribution de sièges supplémentaires au Groupe des États d'Afrique, conformément au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte. Le soutien aux aspirations légitimes du continent africain gagne clairement du terrain, et c'est un constat dont je me félicite.

En outre, nous sommes à ce que les petits États soient inclus dans le processus décisionnel afin que le principe fondamental du droit international consacrant l'égalité souveraine entre les nations soit plus expressément reflété au cœur de l'architecture de sécurité internationale.

Toutefois, comme nous l'avons rappelé ces dernières années et comme nous en avons nous-mêmes fait la terrible expérience, nous pensons qu'une réforme véritable passe également par une réforme de l'utilisation du veto, des méthodes de travail et des principes régissant la prise de décisions du Conseil de sécurité, ainsi que par une plus grande responsabilité devant l'Assemblée générale.

Nous sommes convaincus que l'usage du droit de veto doit être limité lorsque la décision du Conseil de sécurité vise à prévenir des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique ou un génocide et dans les cas où un de ses membres est impliqué dans le conflit examiné et par conséquent, ne peut donc pas exercer ses droits de manière impartiale. Des bases importantes pour une telle restriction existent déjà dans la Charte des Nations Unies, notamment à l'Article 27, qui prévoit que dans une série de décisions importantes précises, « une partie à un différend s'abstient de voter ». Ce principe de la Charte doit être respecté, et les négociations intergouvernementales doivent se pencher sur cette question afin de trouver des moyens de faire en sorte qu'il soit véritablement appliqué.

À cet égard, qu'il me soit permis d'exprimer une fois de plus le plein appui de mon pays à la déclaration

politique sur la suspension du veto en cas d'atrocités massives, présentée par la France et le Mexique à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, et au Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, défendu par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

Par ailleurs, nous pensons que les travaux du Conseil doivent être plus ouverts afin que ses débats se déroulent de manière plus transparente et plus démocratique.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous sommes fermement convaincus de la nécessité de renforcer l'ONU, qui est plus importante que jamais dans les circonstances actuelles, et de faire des progrès véritables en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité cette année : Nous sommes prêts à coopérer avec les Coprésidentes des négociations intergouvernementales pour faire avancer ce processus. Après tout, comme le Président de l'Assemblée générale l'a dit dans sa déclaration liminaire (voir A/75/PV.27), l'ONU n'a pas d'autre choix que de se réformer, et la réforme du Conseil de sécurité est, bien entendu, au cœur même de la question.

M. Tshosar (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante séance sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que sur d'autres questions relatives au Conseil de sécurité.

Le Bhoutan se félicite de la nomination rapide de S. E. l'Ambassadrice Alya Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, et du renouvellement du mandat de S. E. l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la République de Pologne, en tant que coprésidentes de la présente session des négociations intergouvernementales. Nous leur souhaitons plein succès. Nous remercions S. E. l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, pour sa contribution en tant que coprésidente des négociations intergouvernementales au cours des trois dernières sessions.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom du Groupe L.69 (voir A/75/PV.27). Qu'il me soit permis de faire les remarques suivantes à titre national.

La représentation équitable au Conseil de sécurité est une question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plus de 40 ans. Pourtant, nous pouvons nous targuer de bien peu de progrès dans ce domaine en raison des divergences de vues persistantes sur la manière de parvenir à cette réforme. Tandis que nous nous réunissons sur cette question pour la treizième année que les négociations intergouvernementales existent, le Bhoutan estime que nous devons saisir l'occasion offerte par le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation et pour donner corps à l'engagement que nous avons tous pris à cette occasion, à savoir donner un nouveau souffle à nos efforts de réforme du Conseil de sécurité.

Dans leurs allocutions durant la semaine de haut niveau de la présente session de l'Assemblée générale en septembre, nombreux ont été les dirigeants du monde à insister sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme. Le Premier Ministre de mon pays, S. E. Lyonchen Lotay Tshering, a appelé avec force à la réforme du Conseil de sécurité le 25 septembre (voir A/75/PV.11), dans le cadre du débat général de l'Assemblée. En effet, comme cela est ressorti des discours d'un certain nombre de dirigeants d'autres États Membres, cet élément est une constante de nos déclarations à titre national devant l'Assemblée depuis plusieurs années.

Ma délégation considère que la réforme du Conseil de sécurité fait partie intégrante du renforcement du multilatéralisme. Le Bhoutan, comme beaucoup d'autres États Membres, estime que la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité sont nécessaires pour que le Conseil garde toute sa légitimité, prenne des décisions efficaces et soit plus responsable devant l'ensemble des États Membres. Pour relever les défis pluridimensionnels du XXI^e siècle, chaque institution doit s'adapter et évoluer pour rester pertinente et en phase avec son objectif.

Ma délégation réaffirme sa position en faveur d'une représentation géographique équitable afin de garantir une présence adéquate des régions sous-représentées ou non représentées. À l'heure actuelle, des régions et des continents entiers n'ont aucune représentation ou sont sous-représentés au Conseil de sécurité.

Le Bhoutan estime que les membres du Conseil de sécurité devraient être issus à la fois des pays en développement et des pays développés, y compris les petits États insulaires en développement et les petits États. Chaque pays, quelle que soit sa taille et sa puissance, doit avoir la possibilité de siéger au Conseil réformé, car

les petits États représentent environ 20 % des Membres de l'ONU. Les petits États apportent également des points de vues importants et à part sur diverses questions qui sont examinées par l'Assemblée générale.

Nous jugeons encourageante la nomination précoce des Coprésidentes des négociations intergouvernementales et espérons que cela nous permettra de commencer rapidement nos réunions et de rattraper le temps précieux perdu à la session précédente en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'appel lancé par un grand nombre de délégations pour que le Règlement intérieur de l'Assemblée générale s'applique au processus de négociations intergouvernementales doit être entendu. Nous considérons que la constitution d'archives et la diffusion en direct sur le Web sont indispensables pour améliorer l'ouverture et la transparence du processus.

Alors que nous nous engageons dans la prochaine session des négociations intergouvernementales, nous demandons aux nouvelles Coprésidentes de s'appuyer sur les résultats des sessions précédentes. La mise à jour du document sur les éléments de la réforme après chaque série de réunions et l'identification dans le document des États Membres selon les positions exprimées contribueraient grandement au processus.

Ma délégation a bon espoir que la session des négociations intergouvernementales de cette année donnera lieu à des progrès sensibles sous la direction compétente du Président de l'Assemblée générale. À cette fin, ma délégation se réjouit à la perspective d'un dialogue constructif avec toutes les autres délégations.

M. Shava (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance plénière sur les négociations intergouvernementales sur les questions relatives au Conseil de sécurité.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Sierra Leone au nom du Comité des Dix de l'Union africaine (voir A/75/PV.27), et je tiens à souligner les six points suivants à titre national.

Ma délégation se réjouit à la perspective de travailler avec l'ensemble des membres de l'Assemblée générale à la recherche d'un consensus, conformément à la décision 62/557, et à la Position commune africaine, telle qu'elle a été adoptée dans le Consensus d'Ezulwini et réaffirmée dans la Déclaration de Syrte. Cette position demande

« au moins deux sièges permanents avec tous les privilèges et prérogatives des membres permanents, y compris le droit de veto, tant qu'il subsiste et dans un souci de justice commune à tous les membres permanents du Conseil ».

En outre, l'Afrique demande cinq sièges non permanents dans un Conseil de sécurité élargi qui compterait pas moins de 26 sièges au total. La sélection des représentants africains dans la catégorie permanente et les critères de sélection seront déterminés par l'Union africaine.

Mon deuxième point est que la position africaine, qui bénéficie peut-être du plus large soutien parmi les États Membres, est une option viable pour rendre le Conseil plus représentatif, plus démocratique et plus efficace ; ce n'est donc pas un choix mais un impératif. Tout retard pour remédier au statu quo revient à perpétuer et aggraver l'injustice faite à l'Afrique, tout en refusant la place qui lui revient dans un organe décisionnel majeur de l'ONU.

L'écrasante majorité des Membres africains de l'ONU souhaitent adopter une approche globale de la réforme du Conseil de sécurité et discuter discutant sur le fond des cinq grandes questions de la réforme. Il convient de noter que l'émergence d'un consensus sur ces questions serait la première étape vers la production d'un texte qui prendrait en considération les intérêts de tous les États Membres. Nous pensons que cette approche garantira la continuité des travaux des négociations intergouvernementales, ce qui permettra de réaliser des progrès véritables, tout en gardant à l'esprit que ce sont les États Membres qui dirigent le processus de négociations intergouvernementales. Toute tentative d'adopter une approche fragmentaire saperait encore davantage la légitimité du Conseil.

S'il est généralement admis et accepté que tous les processus à l'ONU aboutissent à la rédaction, à la négociation et à l'adoption d'un texte convenu, ma délégation est d'avis qu'étant donné les divergences de vues qui caractérisent encore le processus, cette étape est encore à venir. Des délais artificiels pourraient s'avérer prématurés et contre-productifs à ce stade.

Ma délégation souhaite également souligner le fait que le document-cadre reste le principal document de référence qui recueille les faveurs du Groupe des États africains dans les négociations intergouvernementales, car c'est le seul document qui reflète les positions et les points de vue de plus de 120 États Membres, y compris

les éléments clefs de la Position commune africaine. Dans cet esprit, nous pensons qu'il importe, au cours de cette session, de discuter du statut des différents documents des négociations intergouvernementales et de ce qui doit être fait à l'avenir. C'est essentiel pour faire progresser les négociations intergouvernementales afin de rationaliser les différents points de vue et positions des États Membres.

En guise de conclusion, ma délégation voudrait remercier le Président de l'Assemblée générale pour son engagement en faveur du processus de réforme et pour avoir nommé les Ambassadrices Wronecka et Al-Thani, qui représentent respectivement la Pologne et le Qatar, pour cofaciliter ce processus. Nous nous engageons à coopérer avec elles pour tirer parti des progrès réalisés jusqu'à présent dans le cadre du processus de réforme et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec l'ensemble des membres pour parvenir à un consensus conformément à la décision 62/557.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration faite par le représentant du Brésil au nom du Groupe des Quatre (voir A/75/PV.27), mais je voudrais tout d'abord ajouter quelques mots à titre national.

Il y a bien longtemps, dans un monde très différent de celui d'aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies a été créée. Depuis lors, de nouveaux pays sont apparus, de même que de nouvelles personnes et de nouveaux défis, et nous devons adapter les institutions que nous avons construites afin de faire en sorte qu'elles demeurent pertinentes et légitimes et qu'elles reflètent ces nouvelles réalités. En septembre, nos chefs d'État et de gouvernement ont donc réitéré leur appel de longue date à la réforme.

Comme l'année dernière, je reprendrai un thème de conte de fées pour mon discours et me référerai aux Contes de Grimm. À l'instar du prince imaginé par les frères Grimm, nous devons de toute urgence rassembler le courage nécessaire pour couper à travers l'épaisse haie d'églantier des discussions par groupe de questions, des déclarations d'ordre général et des positions que l'on répète pour pénétrer enfin dans le palais et embrasser la Belle au bois dormant si nous voulons nous acquitter de la tâche que nous ont confiée nos chefs d'État et de gouvernement. Nous devons, pour citer ces mêmes chefs d'État et de gouvernement, donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité.

Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité représentatif pour faire face aux défis complexes en matière de paix et de sécurité internationales auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Ensemble, nous devons enfin commencer à aborder cette question de manière concrète. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec les nombreux participants aujourd'hui qui ont insisté sur la nécessité d'un sentiment d'urgence renouvelé dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. En nous contentant de simplement répéter les enjeux, nous courons le risque de transformer ce processus en un instrument de maintien du statu quo, et nous ne pouvons l'accepter. Nous n'accepterons pas de voir notre carrosse se transformer à nouveau en citrouille à l'arrivée de l'été à la prochaine reconduction.

Par conséquent, nous faisons confiance à nos cofacilitatrices compétentes, l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, et l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, pour se mettre immédiatement au travail et relancer les réunions, quel que soit leur format, afin de permettre un réel échange et des négociations efficaces.

Cette nomination précoce est de bon augure. Comme les bonnes fées de la Belle au bois dormant, nous comptons sur elles pour résister à ceux qui voudraient faire dérailler le processus, que ce soit ouvertement ou de manière plutôt obscure. Nous comptons sur elles pour se montrer à la hauteur de leur rôle de facilitatrices en faisant tout leur possible pour faire avancer la réforme et guider les négociations intergouvernementales dans la bonne direction alors qu'elles entrent dans leur treizième année. Que le chiffre 13 puisse nous porter chance.

Comme l'a si bien dit notre ancien collègue de l'Inde pendant une des deux seules réunions des négociations intergouvernementales que nous avons eues cette année, ce qu'il nous faut, c'est « un peu moins de conversation et un peu plus d'action ». Comme les poissons vivent dans l'eau, les diplomates de l'ONU travaillent sur des textes. C'est ce que nous faisons, et c'est ce que nous devrions faire. Nous avons besoin d'un résultat concret : un seul texte consolidé. La nécessité d'une telle avancée est évidente. Sans une représentation accrue des pays ayant la capacité et la volonté de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier ceux d'Afrique, le Conseil perd sa crédibilité et le soutien politique dont il a besoin pour régler pacifiquement les crises.

En ces temps difficiles, le Groupe des Quatre convient avec d'autres pays et groupes favorables à la réforme de la nécessité d'un Conseil de sécurité représentatif pour nous aider à rétablir la confiance dans la coopération internationale et la gouvernance mondiale. Nous avons l'intention de fournir un effort concerté, et c'est pourquoi nous soutenons la Position commune africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

Tout comme dans le conte de fées tout le personnel du palais se réveille après 100 années de sommeil, nous devons nous réveiller dans un processus ouvert, inclusif et transparent, diffusé sur le Web, dûment enregistré et qui applique le Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Nous n'avons pas besoin de 100 ans pour y parvenir. Quarante ans de débats sont largement suffisants. À la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, il est temps d'insuffler une nouvelle vitalité à l'ONU en faisant de la réforme du Conseil de sécurité un élément central.

Je voudrais vous demander, Monsieur le Vice-Président, de transmettre un message à M. Bozkir, le Président de l'Assemblée générale. La Déclaration faite à l'occasion de la célébration des soixante-quinze ans de l'ONU demande que l'on insuffle un nouveau souffle aux débats sur le Conseil de sécurité. Pour revenir à l'image de notre conte de fées, le Président de l'Assemblée, en tant que roi de l'Assemblée générale, porte une responsabilité particulière pour que la Belle au bois dormant soit embrassée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je ferai de mon mieux pour transmettre la dernière observation du représentant de l'Allemagne au Président de l'Assemblée.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance plénière pour discuter de la réforme du Conseil de sécurité.

Je tiens à féliciter l'Ambassadrice Wronecka, Représentante permanente de la République de Pologne, et l'Ambassadrice Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, pour leur nomination en tant que Coprésidentes des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Par ailleurs, mes remerciements vont aux Coprésidentes précédentes pour leurs contributions au processus.

Je suis convaincu que sous la direction avisée du Président de l'Assemblée générale et des Coprésidentes nouvellement nommées, nous, les États Membres, serons en mesure de progresser au cours du prochain cycle de négociations intergouvernementales. Ma délégation s'engage à soutenir pleinement les Coprésidentes dans les efforts qu'elles fourniront pour faire avancer les négociations.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les défis actuels en matière de paix et de sécurité internationales. Par conséquent, nous avons besoin d'un Conseil de sécurité efficace et capable de réagir pour relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Il est donc nécessaire que la réforme du Conseil de sécurité progresse de toute urgence. La souplesse, le compromis et la conciliation sont des éléments fondamentaux pour que les négociations intergouvernementales avancent de manière substantielle vers une conclusion heureuse.

À ce sujet, le Cambodge estime que la composition du Conseil de sécurité doit refléter les réalités actuelles et que les catégories des membres permanents et non permanents de cet organe doivent être élargies de manière équitable. Les pays en développement, en particulier les petits États, devraient avoir la possibilité d'accroître leur représentation au Conseil de sécurité afin de rendre le Conseil plus représentatif, inclusif et démocratique.

Je tiens à rappeler que les négociations intergouvernementales seront le principal mécanisme de discussion et de négociation de la réforme du Conseil de sécurité en vue de parvenir à un accord consensuel entre les États Membres, conformément à la décision 62/557 de l'Assemblée générale. Toutes les propositions faites par tous les groupes et leurs interconnexions doivent être abordées de manière adéquate dans les négociations intergouvernementales tandis que nous nous employons à établir une convergence.

Ma délégation estime qu'en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, l'accord conclu doit reposer sur le consensus comme principe fondamental, car cela contribuera à faciliter le processus et à mettre effectivement en œuvre le document de réforme à venir.

Le Cambodge réitère son engagement en faveur de la réforme du Conseil de sécurité et participera de manière constructive au processus de négociations intergouvernementales avec tous les États Membres. Il espère que nos négociations seront fructueuses.

M. Ngoyi (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis continuent de penser que les négociations intergouvernementales restent l'espace le plus approprié pour discuter de tout changement concernant la composition des membres permanents du Conseil de sécurité. Nous restons ouverts à toute forme de négociation dans le cadre des négociations intergouvernementales, tant que ce format permet un large consensus.

Un vaste consensus obtenu dans le cadre des négociations intergouvernementales est le seul moyen de faire aboutir la réforme.

Comme nous l'avons déjà dit, les États-Unis restent ouverts sur le principe à un élargissement modeste des catégories de membres du Conseil de sécurité, permanents et non permanents. Nous pensons que cela doit se faire de manière à ne pas diminuer l'efficacité ou l'efficience du Conseil et à ne pas modifier ou étendre le droit de veto.

Nous recommandons d'examiner attentivement la capacité et la volonté de tout membre potentiel du Conseil de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La capacité d'un État Membre d'assumer la lourde responsabilité qui accompagne le fait d'occuper un siège au Conseil de sécurité doit être prise en compte.

Le Conseil de sécurité est un outil important pour faire face à certaines des menaces les plus pressantes qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité internationales, mais il lui arrive de ne pas être à la hauteur de la tâche. Un élargissement bien mené pourrait contribuer à moderniser le Conseil afin qu'il reflète mieux les réalités du monde au XXI^e siècle et accroître son efficacité. Toutefois, nous restons convaincus que toute modification de la structure actuelle doit être décidée par consensus.

M. Altarsha (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Avant de faire une déclaration au nom de mon pays, je tiens à informer l'Assemblée générale que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, Walid Al-Moallem, est décédé ce matin. Mon pays a perdu l'un des plus importants piliers de sa diplomatie depuis de nombreuses années. C'était un homme qui a toujours défendu les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Il avait foi dans le caractère sacré de l'Organisation et dans l'importance du travail collectif mené sous son égide. Il nous

a également inculqué des valeurs positives et était un modèle pour tous les diplomates syriens, en particulier les jeunes, y compris moi-même. Le chevalier de la diplomatie est descendu de son cheval. S. E. le Ministre Walid Al-Moallem était notre père et notre tuteur. Que son âme repose en paix.

Tout d'abord, je tiens à féliciter les deux Coprésidentes des négociations intergouvernementales sur la question en discussion et je leur souhaite plein succès. J'exprime également ma gratitude à S. E. l'Ambassadrice des Émirats Arabes Unis pour sa performance remarquable.

La délégation de mon pays exprime son plein appui aux déclarations faites par les représentants de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie (voir A/75/PV.27). Nous soulignons notre soutien continu au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le cadre des négociations intergouvernementales en vue de parvenir à une représentation équitable et équilibrée au sein du Conseil de sécurité, tout en appuyant son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en garantissant son intégrité, sa transparence, son efficacité et l'équilibre de ses travaux conformément à la diplomatie multilatérale et préventive applicable, en toute sincérité et équité. Cette action serait fondée sur les principes de justice, d'égalité, du droit des peuples à l'autodétermination et à la mise en œuvre de leurs politiques nationales sans ingérence extérieure, de manière à assurer la sécurité, la prospérité et le développement de tous les peuples du monde sans exception, discrimination ou partialité.

La délégation de mon pays suggère, en toute sincérité et transparence, que le Groupe de travail évite de publier des textes préparés à l'avance et d'appeler ensuite les États Membres à les négocier, car la question examinée est sensible et il existe de nombreuses et profondes divisions entre les États Membres en ce qui concerne les principes de la réforme. Toute conclusion obtenue de manière transparente, juste et équilibrée doit refléter les points de vue des États et des groupes géographiques participants, en particulier le Groupe des États d'Afrique.

Nous devons comprendre que nous vivons dans un monde dominé par de nouvelles formes de différends et de guerres ; un monde où la tendance est à

l'utilisation ou à la menace de la force militaire tout en exploitant l'influence politique et économique de certains gouvernements afin d'imposer des mesures économiques coercitives unilatérales à d'autres États, qui sont en désaccord avec leurs positions et leurs politiques, au lieu de se concentrer sur la réalisation des objectifs et des buts du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La question d'une représentation équitable au Conseil de sécurité continuera de se heurter à des obstacles profondément ancrés tant que certains continueront d'ignorer l'évolution des relations internationales, devenues plus tendues et plus complexes en raison des clivages politiques, économiques et militaires entre certains gouvernements. Mon pays, la Syrie, continue de penser que les négociations intergouvernementales sont la seule plateforme pour discuter du processus de réforme, car elles permettent de tenir des négociations transparentes sur les positions et les suggestions formulées par tous les États Membres à même de déboucher sur un consensus. Mon pays considère également qu'éviter toute tendance à l'exclusion signifie parvenir à un consensus sur les objectifs et les principes de la réforme, tout en assurant un processus équilibré qui traite des cinq grandes questions de manière parallèle et équitable. Les textes non consensuels ne doivent pas être imposés aux États Membres comme la base d'un quelconque processus de négociation. Il ne faut pas non plus imposer un quelconque calendrier artificiel et irréaliste.

Avec le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, une vraie réforme du Conseil de sécurité doit se fonder strictement sur les principes de justice et d'égalité. Il faut veiller à améliorer la représentation au Conseil, en s'appuyant sur les négociations intergouvernementales et la décision 62/557, qui est le document de base et la pierre angulaire qui garantit le bon déroulement des négociations.

M. Itegboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria se félicite de la détermination du Président de l'Assemblée générale à faire avancer le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au cours de la soixante-quinzième session. Nous le remercions d'avoir convoqué la séance importante d'aujourd'hui et l'assurons que, comme toujours, nous sommes prêts à nous engager de manière constructive sur ce sujet important.

L'engagement du Président en faveur de ce processus a été amplement démontré par la prompte nomination des Coprésidentes, ce qui, nous l'espérons, facilitera la tenue rapide de réunions et garantira un engagement réel et des négociations efficaces. Nous savons gré des efforts qui ont été déployés en quête de progrès au cours de la soixante-quatorzième session, malgré les défis provoqués par la maladie à coronavirus (COVID-19), sous la direction de son prédécesseur, S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande, ainsi que des Coprésidentes, S. E. M^{me} Joanna Wronecka et S. E. M^{me} Lana Zaki Nusseibeh, respectivement Représentante permanente de la Pologne et Représentante permanente des Émirats arabes unis, que nous remercions pour leur leadership exemplaire.

Nous accueillons positivement la nomination de l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, et de l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, en tant que Coprésidentes des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité pendant la soixante-quinzième session. Nous nous joignons aux autres pour les féliciter d'avoir accepté cette responsabilité et les assurer de notre pleine coopération dans les efforts qu'elles fourniront.

À cet égard, nous devons nous efforcer de tirer parti des avancées réalisées au cours des dernières sessions des négociations intergouvernementales afin d'enregistrer des progrès tangibles pendant la soixante-quinzième session. Entre autres avancées attendues, il y a notamment un changement de format de la décision de reconduction, qui doit reconnaître et souligner la nécessité d'une réforme globale rapide, ainsi qu'un agencement plus concis du document-cadre, qui reste à ce jour le reflet le plus complet des positions des États Membres et le seul document actuel et révisé. Les succès enregistrés ont contribué à restaurer la confiance dans l'objectif et l'avancement de ce processus critique, et nous espérons que nous allons continuer de faire fond sur ces acquis et les consolider.

Le Nigéria félicite les États Membres pour le soutien massif qu'ils ont apporté, comme toujours, à la Position commune africaine, même si nous pensons qu'il faut faire davantage pour que cette position, telle qu'adoptée dans le Consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte, soit dûment reflétée. Le récent document final du Mouvement des pays non alignés traduit pleinement le soutien déclaré de 120 États Membres sur cette question.

Cela étant dit, qu'il me soit permis d'insister sur un certain nombre de questions qui doivent être abordées dans les négociations intergouvernementales.

Premièrement, il faut que les Coprésidentes reflètent fidèlement, dans tout document final à la fin de la soixante-quinzième session, les points de vue des États Membres, tels qu'ils ont été exprimés dans toutes les réunions. Cela permettra non seulement de renforcer la confiance dans le processus et sa crédibilité, mais aussi d'encourager davantage d'États Membres à participer aux discussions. Afin d'avoir des négociations efficaces, l'appel à l'attribution devient essentiel, car il faciliterait un processus plus ciblé et axé sur les résultats et favoriserait les négociations fondées sur un texte souhaitées.

Malgré les avancées énumérées, il reste beaucoup à faire pour atteindre notre objectif ultime, d'où l'appel pressant lancé par les dirigeants du monde à la soixante-quinzième réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en faveur d'une réforme urgente et complète de la structure décisionnelle de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité. Il n'est pas inutile de rappeler que, plus de 40 ans après l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité, aucun réel progrès n'a été réalisé puisque la composition actuelle du Conseil ne reflète toujours pas les réalités géopolitiques contemporaines.

Nous pensons que, pour réaliser des progrès tangibles et réels dans l'accomplissement du mandat conifés par nos dirigeants, nous devons nous tourner vers des mesures qui garantissent l'importance de l'Organisation en travaillant assidûment pendant cette session pour accomplir une véritable réforme. L'Organisation des Nations Unies ne devrait pas avoir à se préoccuper de la question de la représentation équitable dans tous ses organes s'agissant de respecter les principes qui ont sous-tendu sa création. Avec la participation totale de tous les États souverains et de leurs groupements régionaux dans toutes les sphères du système des Nations Unies, l'organisation multilatérale doit s'efforcer d'adopter une position plus équilibrée, plus juste et mieux définie sur les différentes questions, sans qu'il existe des zones ou régions isolées qui seraient tenues de respecter toutes ses règles, normes et valeurs.

Qu'il me soit permis de résumer les principaux sujets de préoccupation qui doivent être abordés pour parvenir à un processus ouvert, inclusif et transparent. Il est urgent et de plus en plus nécessaire, dans le cadre

des négociations intergouvernementales, de mettre en place un processus ouvert, inclusif et transparent, avec diffusion sur le Web, établissement de comptes rendus et application du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. En outre, nous plaçons en faveur d'un seul texte consolidé, de préférence avec attribution, afin d'entamer des négociations fondées sur un texte. C'est sans doute la meilleure façon d'arriver à de véritables négociations et d'éviter la simple répétition de déclarations à chaque session.

Pour terminer, nous continuons d'estimer que les négociations intergouvernementales sont l'espace légitime pour réaliser nos aspirations communes et partagées en ce qui concerne la promotion d'un monde plus juste et équitable grâce à une représentation équitable au Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective d'une relation de travail constructive avec le Président et l'ensemble des membres de l'Assemblée dans le cadre des négociations intergouvernementales, afin de tirer parti des progrès réalisés durant les précédentes sessions.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à féliciter l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la République de Pologne, et l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, pour leur nomination en tant que Coprésidentes de la session actuelle des négociations intergouvernementales. J'apprécie grandement le leadership dont a fait preuve l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, à la session précédente des négociations intergouvernementales.

Prenant note des résultats issus des négociations intergouvernementales tenues l'année dernière, ma délégation souhaite présenter les points de vue suivants relatifs à la question de l'ordre du jour à l'examen.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit respecter strictement la justice internationale et le principe d'impartialité dans toutes ses activités. Jusqu'à présent, même 75 ans après la création de l'ONU, le Conseil de sécurité ne s'est pas débarrassé du stigmate d'un organe non démocratique, dénué d'impartialité. Comme chacun le sait, les invasions armées illégales et les frappes aériennes contre des États souverains, qui entraînent la mort de civils, ne sont pas remises en question, tandis que les mesures d'autodéfense légitimes visant à sauvegarder la souveraineté et même l'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques

sont condamnées et qualifiées de menaces pour la paix internationale. Plus éhontée encore est l'ingérence non autorisée dans certains domaines, y compris les droits de l'homme, qui dépassent largement les compétences du Conseil.

Deuxièmement, la réforme du Conseil de sécurité doit être menée sur la base du principe de la pleine représentation des pays en développement. La composition actuelle du Conseil de sécurité ne reflète pas la réalité d'aujourd'hui, où le nombre de Membres de l'ONU a considérablement augmenté depuis sa création, et plus précisément elle ne représente pas correctement les pays en développement. Les pays en développement, qui constituent aujourd'hui la majorité des États Membres, doivent se voir accorder non seulement un statut de membre non permanent mais aussi un statut de membre permanent du Conseil de sécurité, afin qu'ils puissent être entendus et représentés de manière égale au sein de la communauté internationale. Cela est également nécessaire et urgent afin de garantir l'impartialité et la transparence des activités du Conseil de sécurité.

Troisièmement, même dans le cas où le nombre de membres permanents serait élargi, des pays comme le Japon ne devraient jamais avoir le droit d'être membre du Conseil de sécurité. Le Japon a infligé des malheurs et des souffrances incommensurables à l'humanité en envahissant de nombreux pays asiatiques, dont la Corée, et en provoquant la guerre du Pacifique au siècle dernier. Rien qu'en Corée, le Japon a commis des crimes massifs contre l'humanité sans précédent dans l'histoire humaine, tels que le recrutement forcé et l'enlèvement de 8,4 millions de personnes, le massacre d'un million d'autres et l'esclavage sexuel de 200 000 femmes pour l'armée japonaise. Or, le Japon n'a toujours pas présenté d'excuses pour ces actes.

Ce pays cherche à devenir un membre permanent du Conseil de sécurité, dont la principale responsabilité est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Si le Japon est autorisé à devenir membre permanent du Conseil de sécurité, il est clair que, loin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, il ne fera que répéter son passé, qui est entaché d'agressions et de pillages.

Pour conclure, la délégation de la République populaire démocratique de Corée espère que le débat sur cette question de l'ordre du jour contribuera activement à la réforme du Conseil de sécurité pour en faire un organe équitable et responsable.

M. Dogan (Croatie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par féliciter l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la République de Pologne, et l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, pour leur nomination en tant que coprésidentes des négociations intergouvernementales pour cette session. Je voudrais également féliciter et de remercier l'Ambassadrice Nusseibeh des Émirats arabes unis pour avoir assumé la coprésidence ces dernières années.

Cela fait des décennies que nous débattons de la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité et d'autres questions liées au Conseil. La Croatie partage l'avis de la majorité des États Membres, à savoir que la structure et le fonctionnement actuels du Conseil ne reflètent pas correctement les réalités géopolitiques du monde contemporain ni la composition de l'ONU au XXI^e siècle. Rappelons simplement que la précédente augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité remonte au 1^{er} janvier 1966, la décision ayant été prise le 17 décembre 1963 (résolution 1991 (XVIII) A et B) – c'est-à-dire il y a plus d'un demi-siècle. Le monde et l'Organisation étaient alors bien différents.

En ce qui concerne le fond de notre débat, la Croatie est pour l'élargissement des deux catégories de membres du Conseil de sécurité, permanents et non permanents. Nous pensons que le Groupe des États d'Europe orientale doit se voir attribuer un siège supplémentaire dans la catégorie des membres non permanents d'un Conseil réformé et élargi, étant donné que le nombre de membres du Groupe a plus que doublé depuis la précédente expansion du Conseil, passant de 10 à 23 pays. Nous plaçons également pour une plus grande représentation africaine au sein du Conseil élargi.

Si nous sommes tous d'accord, sur le principe, sur la nécessité d'une réforme, il est malheureusement évident que nous avons des vues divergentes sur la manière d'aborder cette réforme, notamment en ce qui concerne la taille et la composition d'un Conseil élargi. Nous pensons qu'étant donné qu'il est en cours depuis si longtemps, ce processus a atteint ses limites et que, pour que de nouveaux progrès soient réalisés, des négociations fondées sur un texte sont nécessaires.

Outre l'élargissement, la question du droit de veto est un des sujets les plus importants. La Croatie est une fervente supportrice du Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide,

les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, ainsi que de l'initiative franco-mexicaine, par laquelle les cinq membres permanents du Conseil s'engageraient à s'abstenir d'utiliser le droit de veto dans les cas où il est prouvé que des atrocités criminelles sont commises. Ces deux initiatives traduisent l'esprit de la Charte des Nations Unies et l'intention de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». D'un point de vue pratique, il est capital que ces initiatives ne nécessitent pas une modification de la Charte, ce qui, comme nous le savons tous, est extrêmement difficile en raison des exigences procédurales et des intérêts particuliers.

Je voudrais conclure en exprimant notre soutien total aux Coprésidentes. Nous sommes convaincus que, sous leur direction avisée, le travail mené pendant cette session nous rapprochera de notre objectif commun d'un Conseil de sécurité réformé et amélioré.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué cette séance sur une question de longue date qui revêt une importance cruciale pour le travail de l'Organisation – la question de la réforme du Conseil de sécurité. C'est une question qui nous occupe depuis de nombreuses années et à laquelle nous n'avons pas encore trouvé de réponse.

L'essence de l'ONU et du multilatéralisme réside dans des lois et des structures qui offrent une protection, un respect et des garanties de manière égale aux grands et aux petits. Le système doit s'efforcer de promouvoir des avantages mutuels pour ce qui est de relever des défis communs au sein de cadres partagés.

Pour l'Irlande, comme pour bon nombre dans cette salle aujourd'hui, le problème fondamental est clair : le Conseil de sécurité ne reflète plus de manière appropriée la composition de l'ONU. Plus cette situation inacceptable persiste, plus la légitimité et l'autorité du Conseil ainsi que le rôle incomprable et indispensable qu'il joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont menacés.

La sous-représentation historique injuste des pays d'Afrique est particulièrement flagrante. Nous devons agir maintenant pour que l'Afrique ait son mot à dire, de manière juste et équitable, dans les décisions du Conseil. Les pays africains rappellent à juste titre que leur absence de la catégorie des membres permanents est la preuve d'une répartition injuste et inéquitable. Nous devons également veiller à ce que les voix des plus vulnérables soient entendues. Cela signifie que les petits États insulaires en développement, par exemple,

doivent pouvoir jouer un rôle au sein du Conseil qui traduise la gravité et l'urgence des situations auxquelles ils sont confrontés. Les petits États, qui constituent la majorité des Membres de l'ONU, doivent également voir leur droit de siéger au Conseil protégé.

Ces points ne surprendront aucun d'entre nous. La répétition des mêmes déclarations à chaque session ne fait que perpétuer le statu quo. Le fait même qu'une telle observation soit devenue un cliché révèle notre incapacité collective à progresser. La réforme doit avoir lieu. Elle n'a que trop tardé.

L'Irlande se félicite de la nomination des cofacilitatrices des négociations intergouvernementales pour la présente session, et nous attendons avec intérêt de pouvoir coopérer de manière réelle et constructive avec elles et avec l'ensemble des membres pour obtenir des progrès tangibles. À notre avis, des avancées ne seront possibles que lorsque nous commencerons à nous engager dans des négociations de fond basées sur un texte. Il ne s'agit pas d'une nouvelle idée ni d'une nouvelle façon de travailler. C'est ainsi que nous, Membres de l'ONU, fonctionnons et parvenons à un consensus, souvent sur des questions extrêmement difficiles. C'est une méthode qui a fait ses preuves.

Les défis sans équivalent posés par la question de la réforme du Conseil de sécurité ne doivent pas nous dissuader de prendre dès maintenant des mesures concrètes pour concrétiser notre ambition ultime. Avec de la bonne volonté et de la souplesse, nous pouvons procéder à cette réforme nécessaire et tant attendue, et qui bénéficie du soutien le plus large possible. C'est à nous, les États Membres, de déterminer à quoi elle ressemblera. Camper obstinément sur les mêmes positions pendant plus de 20 ans n'a pas donné de résultats. Par conséquent, nous lançons un appel à tous les pays qui sont en faveur de la réforme afin qu'ils réfléchissent à la manière dont un tel changement peut être réalisé. Pour notre part, nous sommes prêts à soutenir tout modèle de réforme capable de susciter un consensus suffisant.

Dans un peu plus d'un mois, l'Irlande occupera un siège au Conseil de sécurité. Nous sommes profondément reconnaissants de la confiance que l'Assemblée générale a placée en nous en nous élisant au Conseil. Nous savons que, lorsque nous commencerons à siéger au Conseil le 1^{er} janvier, nous le ferons forts de la légitimité du soutien que nous avons reçu de l'Assemblée. Nous sommes déterminés à jouer pleinement notre rôle au Conseil en toute impartialité durant les deux

prochaines années, et nous nous engageons à promouvoir une transparence et une responsabilité accrues dans ses travaux.

M. Maung (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier le Président d'avoir convoqué cet important débat. Nous nous félicitons de la nomination rapide des Coprésidentes de la présente session du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Pendant le débat d'aujourd'hui, de nombreux représentants ont exprimé leur position au sujet de réforme du Conseil de sécurité, faisant écho à un certain nombre de points de vues. Le Myanmar tient à faire part de son appui aux efforts visant à réformer le Conseil de sécurité afin qu'il soit plus représentatif, efficace, crédible et transparent, reflétant les circonstances et les réalités changeantes du monde actuel. Nous sommes pour une représentation géographique juste et équitable au sein du Conseil, dans le but de remédier au fait que les pays en développement, notamment africains, ne disposent pas d'une voix assez forte dans le processus de prise de décisions du Conseil.

Afin d'accroître la crédibilité et la responsabilité du Conseil, la coopération et la coordination entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent être renforcées, dans le respect de leurs fonctions et mandats respectifs, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Il faut continuer à intensifier les efforts déployés en ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil afin de garantir une plus grande efficacité et une plus grande transparence.

Nous rappelons que les mesures de réforme du Conseil de sécurité doivent être abordées de manière globale afin de parvenir à une solution consensuelle équilibrée sur toutes les grandes questions interconnectées énoncées dans la décision 62/557. Tout en notant un certain nombre de points de convergence sur la réforme, nous sommes aussi conscients qu'il existe des positions divergentes. Nous sommes d'avis qu'une approche fondée sur le consensus est la seule façon d'aller de l'avant. Par conséquent, afin de rapprocher les positions, un dialogue continu et des consultations approfondies entre les États Membres sont nécessaires dans le cadre du processus des négociations intergouvernementales, grâce à des procédures et des initiatives qui font l'unanimité entre tous les États Membres.

Nous espérons sincèrement que la prochaine session des négociations intergouvernementales permettra de rapprocher les écarts qui existent en ce qui concerne la réforme du Conseil et de progresser vers un résultat consensuel acceptable pour l'ensemble des membres de l'ONU.

M. Edlie (Éthiopie) (*parle en anglais*) : J'assure le Président du plein soutien de mon pays. Je saisis cette occasion pour m'associer à mes collègues et le féliciter d'avoir nommé les deux Coprésidentes des négociations intergouvernementales.

L'Éthiopie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/75/PV.27), et voudrait faire les remarques suivantes à titre national.

En tant que Membre fondateur de l'ONU, l'Éthiopie attache une grande importance au soutien de la réforme du Conseil de sécurité, car il s'agit de l'élément central de la réforme globale du système des Nations Unies. Mon pays souscrit aux appels en faveur d'un Conseil de sécurité plus démocratique, plus représentatif, plus inclusif et plus transparent. Dans ce contexte, nous restons attachés à la décision 62/577 et aux autres résolutions pertinentes sur la réforme du Conseil de sécurité relatives aux cinq grandes questions.

L'Éthiopie soutient la Position commune africaine énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Le Consensus d'Ezulwini exige que le Conseil de sécurité soit élargi et qu'au moins deux pays africains soient membres permanents à part entière avec toutes les prérogatives que cela suppose, y compris le droit de veto, tant que le mécanisme du veto existe.

En outre, le nombre de sièges non permanents africains doit passer à cinq. Comme nous le savons tous, au moment de la création de l'ONU, l'Afrique n'était pas pleinement en mesure de négocier sa position au sein de notre institution commune. Malgré cela, nous avons été un fervent partisan du multilatéralisme et avons soutenu la croissance des normes et des institutions des Nations Unies. Il est évident que les décisions de l'ONU ont les répercussions les plus directes sur le continent et son milliard d'habitants et plus. En outre, l'autre élément fondamental du Consensus d'Ezulwini – l'autonomie

des États africains dans la détermination des critères de sélection des membres africains du Conseil de sécurité – doit être respecté.

La représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité relève de la nécessité. À cet égard, nous jugeons encourageant le soutien grandissant dont bénéficie la Position commune africaine. Il est on ne peut plus justifié que la voix de 54 États Membres de l'ONU soit portée au chapitre des « Éléments communs » et que l'état d'avancement de ce chapitre soit publié pour examen plus approfondi. Nous comptons sur la poursuite des échanges à cet égard.

S'agissant des relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, nous sommes convaincus qu'elles doivent se renforcer mutuellement et être complémentaires. Ce faisant, nous serons guidés par les fonctions respectives, à savoir l'autorité, le pouvoir et la compétence, des deux organes telles que consacrées par la Charte des Nations Unies.

Enfin, je voudrais rappeler la nécessité de créer un climat d'entente qui aboutisse à des résultats adoptés par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs restants demain après-midi à 15 heures, dans cette salle.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre de l'exercice du droit de réponse, je rappelle aux délégations que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Kawase : (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite à la déclaration du représentant de la République populaire démocratique de Corée. Il est regrettable qu'une affirmation sans fondement concernant le Japon vienne d'être faite dans cette salle.

La séance est levée à 17 h 55.